

RAPPORT

Nouakchott,
Mauritanie
22–26 juin
2014

**Commission de lutte
contre le Criquet
pèlerin dans la
Région occidentale
(CLCPRO)**

**Réunion conjointe :
Septième Session &
Neuvième Réunion du
Comité exécutif**



Rapport de la réunion conjointe
de la septième Session & de la neuvième
Réunion du Comité exécutif

de la Commission de lutte contre le Criquet
pèlerin dans la Région occidentale
(CLCPRO)

<http://www.clcpro-empres.org>

Nouakchott, 22–26 juin 2014

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 2014

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 2014



**Participants à la 7^{ème} Session et 9^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLC PRO
Nouakchott, Mauritanie, 22-26 juin 2014**

Sommaire

Résumé des recommandations de la 7^{ème} Session / 9^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO	6
1. Ouverture de la Réunion conjointe	9
2. Election du Président et du Vice-président et désignation du Comité de rédaction.....	10
3. Adoption de l'ordre du jour.....	11
4. Rapport sur les activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 6^{ème} Session de la CLCPRO et de la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif	11
5. Bref aperçu sur la situation du Criquet pèlerin dans la Région occidentale (et dans les autres régions) d'avril 2012 à juin 2014 et plan de surveillance/lutte juillet-décembre 2014	14
5.1. Situation acridienne dans la Région occidentale d'avril 2012 à juin 2014.....	14
5.2. Présentation de la situation acridienne en Région centrale.....	15
6. Amélioration des rôles et responsabilités des commissions et mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin.....	16
6.1. Amélioration des rôles et responsabilités de la Commission (aspects juridiques)	16
6.2. Mécanismes de financement durables de la lutte contre le Criquet pèlerin	18
7. Formation : activités réalisées de 2012 à 2013 et perspectives	19
8. Recherche : activités réalisées de 2012 à 2013 et perspectives	20
9. Environnement : activités réalisées de 2012 à 2013 et perspectives	21
10. Etat des lieux de l'élaboration et mise en œuvre des plans nationaux de communication	22
11. Elaboration des plans de gestion du risque acridien : état de mise en œuvre et perspectives	22
12. Etat de mise en œuvre du Système de Suivi-Evaluation du Programme EMPRES en Région occidentale.....	23
13. Examen des comptes annuels pour 2012, 2013 et 2014 et élaboration du programme de travail et du budget pour 2014, 2015 et 2016.....	23
14. Renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir	26
15. Points divers	26
15.1. Réunion des ministres	26
15.2. Coopération avec les institutions régionales	27

15.3. Financement des activités de coordination internationale de gestion de l'information acridienne.....	28
16. Lieux et dates de la 8^{ème} Session de la CLCPRO et de la 10^{ème} Réunion du Comité exécutif	28
17. Adoption du rapport et clôture de la Session	29
18. Nécrologie	29
Annexes	30
Annexe 1. Activités du Secrétariat de la CLCPRO d'avril 2012 à juin 2014	31
Annexe 2. Suivi des recommandations de la 6 ^{ème} Session et de la 8 ^{ème} réunion du Comité exécutif de la CLCPRO	35
Annexe 3. Tableau récapitulatif des propositions d'amendements aux accords créant les commissions et des mesures suggérées	43
Annexe 4. Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale	53
Annexe 5. Feuille de route de mise en œuvre des mécanismes financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale	54
Annexe 6. Etat des contributions et comptes annuels pour 2012, 2013 et 2014.....	56
Annexe 7. Liste des participants.....	62
Liste des abréviations et acronymes	65

Résumé des recommandations de la 7^{ème} Session / 9^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO

Activités du Secrétariat

Les délégués recommandent :

- R1. Au Secrétariat d'effectuer un rappel aux pays avec un échéancier des recommandations formulées à leur endroit.**
- R2. Au Secrétariat d'intégrer le suivi des recommandations des Sessions et des Réunions du Comité exécutif dans les systèmes de suivi-évaluation national et régional.**
- R3. Au Secrétariat de poursuivre ses discussions avec les services compétents du Siège de la FAO en vue d'une réduction des frais de gestion appliqués au fonds fiduciaire de la Commission.**

Situation acridienne

Les délégués recommandent :

- R4. Aux pays d'envoyer leur plan prévisionnel de surveillance/lutte pour l'année 2014 au Secrétariat de la CLCPRO et ce conformément à la mise à jour du dispositif de surveillance élaboré lors de la réunion des experts, tenue à Nouakchott, Mauritanie, du 17 au 19 juin 2014 et approuvé lors de la 7^{ème} Session de la CLCPRO.**

Formation

Les délégués recommandent :

- R5. Au Secrétariat de finaliser la revue pédagogique des modules de formation et mettre en forme le support du module sur le suivi sanitaire et le soumettre ensuite aux pays pour validation.**
- R6. D'attribuer la bourse doctorale financée par la CLCPRO au Tchad à compter de 2015.**

Recherche

Les délégués recommandent :

- R7. Au Secrétariat de la CLCPRO d'inviter les institutions nationales, régionales et internationales de recherche à l'atelier régional qu'il organisera en 2015 pour faire l'état des lieux de la mise en œuvre de l'actuel Plan régional de recherche opérationnelle sur le Criquet pèlerin en Région occidentale et en préparer un nouveau.**

Environnement

Les délégués recommandent :

- R8. Au pays et au Secrétariat de la CLCPRO de prévoir la constitution, par triangulation ou acquisition, d'un stock minimal de réserve en pesticides au niveau d'un des pays de la ligne de front utilisable à tout moment par l'un d'entre eux en cas de nécessité.**
- R9. Au Groupe Pesticide de la FAO à Rome d'impliquer le Secrétariat exécutif de la CLCPRO dans la mise en œuvre des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (GEF –*Global Environment Facility*) en ce qui concerne l'élimination des pesticides obsolètes et déchets associés.**
- R10. Au Groupe Pesticide de la FAO à Rome de mettre à la disposition des pays les outils nécessaires à la mise en œuvre de la base de données du Système de gestion des stocks de pesticides (PSMS –*Pesticide Stock Management System*) c'est-à-dire les codes-barres, les lecteurs des codes-barres et les différentes fiches de suivi et d'utilisation des stocks.**
- R11. Au Groupe Pesticide de la FAO à Rome de poursuivre l'appui aux pays dans le domaine du contrôle de qualité du reliquat des stocks de pesticides existants au niveau des pays.**

Budget de la CLCPRO

Les délégués recommandent :

- R12. Au Secrétariat de la CLCPRO de prévoir dans le prochain budget de la Commission qui sera préparé pour la huitième Session, l'acquisition de véhicules pour les pays de la ligne de front.**

Réunion des ministres

Les délégués recommandent :

- R13. A l'issue de la Réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne dans les Etats membres de la CLCPRO qui se tiendra en 2015 en Algérie, les pays membres de la CLCPRO sont invités à porter à la Session du Conseil de la FAO les conclusions et recommandations de cette réunion.**

Coopération avec les institutions régionales

Les délégués recommandent :

- R14. Au Secrétariat de la CLCPRO de préparer des protocoles d'Accord de coopération en vue de leur signature avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Union du Maghreb arabe (UMA), l'Autorité du Liptako Gourma (ALG) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).**
- R15. (Invitent) l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Union du Maghreb arabe (UMA), l'Autorité du Liptako Gourma (ALG) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à devenir observateurs des sessions de la CLCPRO.**

- R16. Au Secrétariat de la CLCPRO de proposer à l'Algérie d'inviter la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et l'Union du Maghreb arabe (UMA) à la réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne dans les pays membres de la CLCPRO qui se tiendra en 2015 en Algérie.**

Financement des activités de coordination internationale de gestion de l'information acridienne

Les délégués recommandent :

- R17. Considérant la grande importance que revêt le Criquet pèlerin et les rôles importants joués par les commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin et le Groupe « Acridiens et ravageurs et maladies transfrontières des plantes » de la FAO dans la mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive et la gestion des urgences acridiennes, (invitent) la FAO à continuer son appui régulier auxdites commissions et au Groupe précité ainsi qu'à son Service d'information sur le Criquet pèlerin (DLIS) en vue de servir les pays membres de l'Organisation.**
- R18. (Rétèrent leur invitation) aux responsables en charge du Service d'information sur le Criquet pèlerin (DLIS) de la FAO de rechercher des ressources financières auprès des pays et institutions donateurs en particulier pour le développement et le maintien du système d'alerte précoce.**
- R19. A la FAO d'impliquer les commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin dans la négociation du contrat biannuel avec la société NOVACOM.**

1. Ouverture de la Réunion conjointe

1. Conformément aux recommandations de la 6^{ème} Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO), tenue à Tunis (Tunisie) du 26 au 30 mars 2012 et, répondant à l'aimable invitation de la République Islamique de Mauritanie, le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a convoqué, en accord avec le Pays hôte, la 7^{ème} Session de la Commission à Nouakchott (Mauritanie) du 22 au 26 juin 2014 qui se tient conjointement avec la 9^{ème} Réunion de son Comité exécutif.
2. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Dieh Sidi Haïba, Conseiller, représentant le Ministre du Développement Rural. Y ont participé : la Coordinatrice du Système des Nations Unies, le Représentant de la FAO en Mauritanie, les chefs d'agences du Système des Nations Unies en Mauritanie, les représentants des Ambassades de France et d'Espagne, les délégués des Etats membres de la CLCPRO à l'exception de la Libye, le Secrétaire exécutif de la CLCPRO/Coordonnateur du Programme EMPRES¹ en Région occidentale (EMPRES-RO), la Responsable du Groupe « Acridiens et ravageurs et maladies transfrontières des plantes » du Siège de la FAO (AGPMM), le Secrétaire de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale (CRC), le représentant de l'Union du Maghreb arabe (UMA), le représentant de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et les fonctionnaires et consultant du Secrétariat de la CLCPRO. Le Secrétaire exécutif sortant de la CLCPRO y a également participé en tant qu'Invité d'honneur. La liste complète des participants figure en annexe 7.
3. Monsieur Athman Mravili, Représentant de la FAO en Mauritanie, intervenant au nom du Directeur Général de la FAO, a exprimé sa vive reconnaissance au Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie pour avoir accepté d'organiser et accueillir la 7^{ème} Session de la CLCPRO et l'a remercié pour l'accueil chaleureux réservé aux participants. Il s'est réjoui des résultats de la réunion des experts tenue du 17 au 19 juin 2014 à Nouakchott sur les mécanismes de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin visant à inscrire de façon durable la stratégie de lutte préventive.
4. Il a exprimé, au nom de la FAO, toute sa gratitude et sa reconnaissance à Monsieur Thami Ben Halima, Secrétaire exécutif sortant et invité d'honneur, qui a servi la CLCPRO durant douze années, contribué à la création de la CLCPRO et à sa construction, et travaillé sans relâche pour promouvoir la stratégie de lutte préventive dans la Région occidentale. Il a souhaité plein succès à son successeur, Monsieur Mohamed Lemine Hamouny.
5. Il a enfin remercié tous les partenaires techniques et financiers qui apportent leur appui à la CLCPRO et ses pays membres ainsi qu'au Programme EMPRES dans la Région occidentale et a réitéré l'engagement de la FAO à poursuivre son appui auprès de la CLCPRO.
6. Monsieur Mohamed Lemine Hamouny, Secrétaire exécutif de la CLCPRO, s'est dit particulièrement ravi et honoré de participer pour la première fois à l'ouverture de cette réunion statutaire de la Commission après sa prise de fonction. Il a tout d'abord remercié son prédécesseur, Monsieur Thami Ben Halima, qui a répondu favorablement à l'invitation de la Commission et a souligné le travail qu'il a accompli pour la promotion de la stratégie de lutte préventive. Il a notamment cité la reconnaissance de la FAO en

¹ EMPRES : *Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases - Desert Locust Component* / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes - Composante Criquet pèlerin.

2012 du travail accompli par la CLCPRO, avec l'appui du Programme EMPRES en Région occidentale, comme un bel exemple de réussite ou « *Success story* ».

7. Il a ensuite rappelé que depuis la dernière crise acridienne qu'a connue la Région de 2003 à 2005, l'approche engagée par les pays de la Région avec la mise en œuvre du Programme EMPRES depuis 2006 à travers la CLCPRO, a contribué au renforcement des capacités des pays et à la mise en place des fondements de la durabilité de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin. Il a souligné que grâce à ce Programme, de nombreuses résurgences ont pu être contrôlées dans la Région depuis 2008. Aussi, il a insisté sur la nécessité de poursuivre le Programme EMPRES en Région occidentale avec une seconde phase (2014-2017), pour consolider les acquis et surtout assurer leur durabilité.
8. Il a enfin affirmé sa ferme volonté de relever les nombreux défis qui s'offrent à la Commission et a exhorté chaque Etat membre de la CLCPRO à ne ménager aucun effort pour soutenir et renforcer la concertation et la coopération dans la Région.
9. Au nom de Monsieur le Ministre du Développement Rural de la Mauritanie, Monsieur le Conseiller, Dieh Sidi Haiba, a indiqué que la République Islamique de Mauritanie est honorée d'accueillir cette 7^{ème} Session de la CLCPRO et a souhaité la bienvenue aux participants.
10. Il a rappelé la place qu'occupe le secteur rural dans son pays qui contribue à plus de 20% du produit intérieur brut et concerne plus de 70% de la population, mobilise d'importants investissements et son intégration dans les stratégies du Gouvernement comme l'un des piliers fondamentaux pour la sécurité alimentaire durable et la lutte contre la pauvreté.
11. Il a souligné que pour faire face à la menace du Criquet pèlerin, la Mauritanie a adopté depuis plusieurs années la stratégie de lutte préventive. Ainsi, grâce au soutien institutionnel, matériel et financier du Gouvernement au Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) et d'une inscription annuelle au budget national d'un montant d'un million de dollars, il a été possible, durant les dernières années, de maîtriser plusieurs résurgences acridiennes devenues de plus en plus fréquentes. La dernière résurgence en Mauritanie en 2013 a coûté plus d'un million et demi de dollars sur les ressources de l'Etat.
12. Tout en rappelant le rôle important que joue la CLCPRO, il a remercié tous les partenaires pour leur appui permanent et a salué la coopération régionale.
13. Il a enfin souhaité un agréable séjour aux participants et a déclaré ouverte la Réunion conjointe de la septième Session et de la neuvième Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO.

2. Election du Président et du Vice-président et désignation du Comité de rédaction

14. Les délégués ont procédé à l'élection de :
Président : M. Mohamed Abdallahi Ebbe (Mauritanie).
Vice-président : M. Khaled Moumène (Algérie).
15. **Le Comité de rédaction** est composé de Monsieur Khaled Moumène (Algérie), Monsieur Jaavar Mohamed El Hacem (Mauritanie) et Monsieur Emile Victor Coly (Sénégal) ainsi que du Secrétariat de la Commission.

3. Adoption de l'ordre du jour

16. Après discussion du projet d'ordre du jour préparé par le Secrétariat de la Commission et y avoir apporté trois items dans les « points divers », l'ordre du jour ci-après a été adopté :
- 1) Ouverture de la Réunion conjointe
 - 2) Election du Président et du Vice-président et désignation du Comité de rédaction
 - 3) Adoption de l'ordre du jour
 - 4) Rapport sur les activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 6^{ème} Session de la CLCPRO et de la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif
 - 5) Bref aperçu sur la situation du Criquet pèlerin en Région occidentale (et dans les autres régions) d'avril 2012 à juin 2014 et plan de surveillance/lutte juillet-décembre 2014
 - 6) Amélioration des rôles et responsabilités des Commissions et mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin
 - 7) Formation : activités réalisées de 2012 à 2013 et perspectives
 - 8) Recherche : activités réalisées de 2012 à 2013 et perspectives
 - 9) Environnement : activités réalisées de 2012 à 2013 et perspectives
 - 10) Etat des lieux de l'élaboration et mise en œuvre des plans nationaux de communication
 - 11) Elaboration des plans de gestion du risque acridien : état de mise en œuvre et perspectives
 - 12) Etat de mise en œuvre du Système de Suivi-Evaluation du Programme EMPRES en Région occidentale
 - 13) Examen des comptes annuels pour 2012, 2013 et 2014 et élaboration du programme de travail et du budget pour 2014, 2015 et 2016
 - 14) Renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir
 - 15) Points divers :
 - Réunion des ministres.
 - Coopération avec les institutions sous-régionales.
 - Financement des activités de coordination internationale de gestion de l'information acridienne.
 - 16) Lieux et dates de la 8^{ème} Session de la CLCPRO et de la 10^{ème} Réunion du Comité exécutif
 - 17) Adoption du rapport et clôture de la Session

4. Rapport sur les activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 6^{ème} Session de la CLCPRO et de la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif

17. Le Secrétariat a présenté les principales activités de la Commission entre avril 2012 et juin 2014 (détails en annexe 1). Au cours de cette présentation, ont été mises en exergue les missions de supervision effectuées par le Secrétariat dans les pays, la présentation en mars 2014 par le Président et le Secrétaire exécutif des conclusions et recommandation de la 6^{ème} Session de la CLCPRO au Management de la FAO à Rome,

la gestion des résurgences du Criquet pèlerin qui ont prévalu dans la Région, l'organisation des réunions annuelles EMPRES en Région occidentale (EMPRES-RO), la coopération avec les partenaires, les démarches en cours pour le financement de la phase II du Programme EMPRES-RO ainsi que l'organisation de la 8^{ème} réunion du Comité exécutif en juin 2013 à Agadir au Maroc.

18. A l'issue de la présentation des activités du Secrétariat, les discussions ont porté sur les points qui suivent :

- A propos des frais de gestion appliqués par la FAO au fonds fiduciaire de la Commission (13%), ceux-ci ont été discutés par le Président de la Commission et le Secrétaire exécutif lors des entretiens qu'ils ont eus avec les hauts responsables du Siège de la FAO les 17 et 18 mars 2014. Il leur a été indiqué que cette question des frais de gestion appliqués aux fonds fiduciaire des organes statutaires « Article XIV » de l'Acte constitutif de la FAO serait discutée lors de la prochaine Session du Comité des finances de la FAO prévue à la fin du premier semestre 2014.
- En ce qui concerne le financement de la phase II du Programme EMPRES-RO et une possible contribution de la Banque africaine de développement (BAD), la question posée a été de savoir si celui-ci pourrait être géré par la FAO puisqu'il s'agit, selon les nouvelles procédures de la Banque, d'un crédit accordé à chacun des pays concernés. Ce point méritera d'être précisé. En outre, les délégués se sont félicités de la confirmation par l'Agence française de développement (AFD) du financement de la phase II du Programme EMPRES-RO à hauteur de 1,5 millions d'euros.
- Les discussions ont également porté sur les arriérés de paiement des contributions des pays au fonds fiduciaire de la Commission. A ce titre, les délégués se sont félicités des missions de prise de contact avec les hautes autorités en charge de la lutte antiacridienne, qu'a effectuées le Secrétaire exécutif dans cinq Etats membres depuis sa nomination. Ces visites sont en effet très utiles pour la visibilité de la Commission et le renforcement du plaidoyer qu'effectuent les responsables des Unités Nationales de Lutte Antiacridienne (UNLA) auprès de leurs autorités respectives pour le paiement de leurs contributions dues à la Commission et le financement de leur UNLA à partir du budget de l'Etat. Le délégué du Niger a ainsi indiqué que la procédure de paiement des arriérés de son pays était en cours d'exécution. Le délégué de la Mauritanie a aussi informé les participants que les arriérés de son pays venaient d'être totalement épurés pour un montant de 113 665,31 USD. Le délégué du Tchad a indiqué qu'en plus du paiement en 2013 d'une partie des arriérés à hauteur de 84 000 USD, il est prévu le recouvrement d'un montant équivalent en 2014. Le délégué du Mali a également informé les participants que le paiement des arriérés de son pays est programmé pour 2014. Le délégué du Maroc a souligné que les dispositions sont déjà prises pour le paiement de tous les arriérés en 2015.
- A propos de la prise en charge des frais récurrents de la lutte préventive par les budgets des Etats, le Secrétaire exécutif a indiqué que ceux-ci sont actuellement estimés à 65% en moyenne. Ce dernier a aussi proposé que cette question du financement des UNLA et, plus largement, celle de la durabilité de la stratégie de lutte préventive, puisse être traitée lors de la réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne prévue en 2015 afin de donner une légitimité politique aux travaux en cours sur la mise en place de mécanismes de financement durables de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale. Le délégué de l'Algérie a invité ses homologues à tenir cette réunion dans son pays. Il a alors été convenu de débattre plus largement de l'organisation de cette réunion ministérielle dans les points divers.

- Enfin, à la question sur l'implication possible de l'UEMOA dans la lutte antiacridienne, son Représentant a rappelé les actions ponctuelles entreprises par l'Organisation sous-régionale en cas de crise mais aussi les actions à long terme. Le Secrétaire exécutif a alors proposé une visite du Président de l'UEMOA au Siège de la Commission, à Alger, en vue de signer un protocole d'Accord de coopération entre les deux institutions.
19. Le Secrétariat a ensuite présenté le suivi des recommandations de la 6^{ème} session et de la 8^{ème} réunion du Comité exécutif de la CLCPRO (annexe 2). Les points spécifiques qui ont été soulevés au fur et à mesure de la présentation des recommandations et de leur suivi sont les suivants :
- Recommandation 1 (6^{ème} Session). Le Secrétariat a rappelé aux participants que le projet de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) qui finance actuellement la phase II du Programme EMPRES-RO disposait de fonds pour une étude qui déterminerait la façon de rendre structurelle la remontée de l'information acridienne à partir des populations et des autorités décentralisées.
 - Recommandation 2 (6^{ème} Session). Le délégué de la Mauritanie a informé les participants qu'un forum du G5 des pays du Sahel au niveau des chefs d'Etat, s'est récemment tenu à Nouakchott. Ce dernier a décidé d'inscrire une liste de projets d'investissements prioritaires dont un sur la lutte antiacridienne. Le Secrétaire exécutif a souhaité l'implication de la CLCPRO dans les démarches entreprises par certains pays avec le G5 au Sahel afin de donner une cohérence régionale à un possible projet sur la lutte contre le Criquet pèlerin.
 - Recommandation 3 (6^{ème} Session). La représentante du Groupe AGPMM du Siège de la FAO a indiqué que la question de la clarification de la terminologie relative à la lutte préventive y compris celle des termes de « résurgence », « recrudescence » et « invasion » est récurrente. Les participants se sont accordés sur l'aspect fondamental de cette question de la terminologie surtout quand il s'agit de communiquer avec un public autre que celui des professionnels de la lutte antiacridienne. Elle devrait être traitée au niveau international sous l'égide du Comité de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC) et lors de sa prochaine Session lorsque les financements le permettront.
 - Recommandation 20 (6^{ème} Session). M. Ben Halima, invité d'honneur, a indiqué à propos de la définition de méthodologies d'exploitation de l'imagerie satellitaire en vue d'orienter les prospections, que le Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS) du Maroc a engagé une étude en ce sens pour que des cartes opérationnelles sur le risque acridien puissent être établies au Maroc.
 - Recommandation 10 (8^{ème} Comité exécutif). Le délégué de la Mauritanie a indiqué que les biopesticides qui ont été envoyés par le Secrétariat au CNLA en début d'année 2014 ne lui sont jamais parvenus.
20. A l'issue de la présentation et de manière générale, les participants ont relevé (i) le nombre très élevé de recommandations, ce qui n'en facilite pas le suivi et (ii) le fait que le Secrétariat ne dispose pas, bien souvent, des informations relatives au suivi des pays pour les recommandations formulées à leur endroit.
21. Au terme des discussions, les délégués recommandent :
- R1. Au Secrétariat d'effectuer un rappel aux pays avec un échéancier des recommandations formulées à leur endroit.**
 - R2. Au Secrétariat d'intégrer le suivi des recommandations des Sessions et des Réunions du Comité exécutif dans les systèmes de suivi-évaluation national et régional.**

R3. Au Secrétariat de poursuivre ses discussions avec les services compétents du Siège de la FAO en vue d'une réduction des frais de gestion appliqués au fonds fiduciaire de la Commission.

5. Bref aperçu sur la situation du Criquet pèlerin dans la Région occidentale (et dans les autres régions) d'avril 2012 à juin 2014 et plan de surveillance/lutte juillet-décembre 2014

5.1. Situation acridienne dans la Région occidentale d'avril 2012 à juin 2014

22. Le Secrétariat a présenté la situation acridienne qui a prévalu dans la Région occidentale du printemps 2012 à juin 2014.
23. De mars 2012 à mai 2014, la situation acridienne a été marquée par une résurgence majeure au Sahel et le développement d'une résurgence en 2013 en Mauritanie.
24. Une résurgence du Criquet pèlerin a pu se développer dans le sud-ouest de la Libye en janvier 2012 ; une reproduction localisée a également eu lieu dans le sud-est de l'Algérie. Malgré l'insécurité prévalant dans ces zones, plus de 60 000 hectares ont été traités par les équipes terrestres nationales grâce aux efforts des deux pays et à l'appui fourni à la Libye par la FAO et la CLCPRO. Avec la dégradation des conditions écologiques, des populations non traitées, sous forme de groupes et de petits essaims d'ailés immatures, ont migré à partir de fin mai 2012 vers le nord du Niger, du Mali et du Tchad. Du fait des pluies précoces et des excellentes conditions écologiques qui ont prévalu six semaines plus tôt que la normale dans ces régions septentrionales du Sahel, une première génération a eu lieu, principalement dans les zones d'insécurité. En septembre-octobre une deuxième génération du Criquet pèlerin s'est développée à la faveur d'une pluviométrie normale à excédentaire dans la bande sahélo-saharienne. En novembre, la situation était caractérisée par la formation de groupes et de petits essaims notamment au Tchad et au Niger et de bandes larvaires et de petits groupes d'ailés *solitario-transiens* en Mauritanie. En décembre 2012, le retour à l'accalmie a été constaté dans les pays du Sahel ainsi que la présence de populations dispersées au sud de l'Algérie, de la Libye et de groupes d'ailés au Maroc.
25. Les efforts de prospection et de lutte engagés par les pays de la Région avec l'appui du Secrétariat de la CLCPRO et de la FAO ont permis d'arrêter cette résurgence. Ainsi les prospections ont concerné 3 400 000 ha et ont permis de localiser 510 000 ha infestés et de traiter 250 000 ha. L'appui financier rapide des donateurs a été également déterminant dans l'arrêt de cette résurgence.
26. Au niveau de la Mauritanie, des mesures importantes et rapides ont été prises aux niveaux national et régional dès le début de la résurgence en octobre 2013. Elles ont permis au dispositif d'intervention de monter rapidement en puissance et passer de six (6) équipes en août à 22 en novembre. Ainsi, au 15 décembre 2013, plus de 50 000 ha avaient été traités à l'aide de centaines d'opérations terrestres.
27. A l'issue des discussions, les délégués se félicitent du travail réalisé par tous les pays, en particulier la Mauritanie en 2013 et recommandent :

R4. Aux pays d'envoyer leur plan prévisionnel de surveillance/lutte pour l'année 2014 au Secrétariat de la CLCPRO et ce conformément à la mise à jour du dispositif de surveillance élaboré lors de la réunion des experts, tenue à Nouakchott, Mauritanie, du 17 au 19 juin 2014 et approuvé lors de la 7^{ème} Session de la CLCPRO.

5.2. Présentation de la situation acridienne en Région centrale

28. La Région centrale a connu deux résurgences acridiennes au cours des deux dernières campagnes sur la période 2012-2014.
29. La première résurgence a eu lieu entre août 2012 et mai 2013, au centre et à l'ouest du Soudan, où des opérations de traitements ont été effectuées par les équipes terrestres, sur des taches larvaires et des groupes d'ailés. Toutefois, des groupes d'ailés se sont déplacés de la zone de reproduction estivale, à l'intérieur du Soudan, pour atteindre les côtes de la mer Rouge (aire de reproduction hivernale) où des essaims se sont formés le long des côtes de la mer Rouge. Des opérations intenses de traitements terrestres et aériens ont été menées sur les essaims au sud et au nord des zones proches de la mer Rouge au Soudan. Des essaims se sont déplacés du Soudan vers l'Égypte qui connaissait déjà d'autres reproductions locales sur les rives du Lac Nasser (barrage) et d'autres zones de reproduction hivernale proches des côtes de la mer Rouge au sud de l'Égypte où 30 000 ha ont été traités.
30. Quelques essaims se sont déplacés du nord du Soudan et du sud de l'Égypte pour arriver en Arabie Saoudite, en plus de la présence d'un potentiel acridien en dispersion dans les plaines côtières, suite aux reproductions locales générées par des conditions écologiques favorables. Les essaims ont continué leur déplacement et atteint, mi-mars, la Palestine, la Jordanie et le Liban. Les opérations intenses de traitement effectuées par l'ensemble des pays affectés de la Région centrale ont couvert jusqu'en mars une superficie de plus de 150 000 ha. Ensuite, il a été remarqué un déclin progressif des essaims et des bandes larvaires suite aux traitements effectués et à la détérioration du couvert végétal au niveau des zones de reproduction estivale ; ce qui a poussé les essaims à se déplacer vers les zones de reproduction estivale et printanière en particulier vers les zones situées au nord du Soudan (ceci constituait une première depuis les années soixante du siècle dernier).
31. Pour la deuxième résurgence survenue entre juin 2013 et février 2014, certains groupes d'ailés rescapés des traitements en Arabie Saoudite ont atteint le désert de Hadramaout et Sion au Yémen, où des pluies importantes sont tombées dans ces zones. Cette situation a permis la reproduction de ces groupes et l'apparition d'une nouvelle génération en août 2013. Malgré les problèmes d'insécurité au Yémen, des traitements ont été effectués dans les zones infestées. Par ailleurs, suite au dessèchement du couvert végétal, les populations acridiennes ont migré vers les zones de reproduction hivernale sur le Golf de Aden et la plaine côtière de Tedham où les conditions écologiques étaient favorables suite aux pluies tombées dans ces zones. Les traitements terrestres se sont poursuivis et ont atteint plus de 24 000 ha dans ces zones en novembre 2013. D'autres essaims ont atteint l'Arabie Saoudite qui a traité plus de 11 000 ha.
32. De l'autre côté de la mer Rouge, il y avait une autre résurgence acridienne qui touchait l'Érythrée et le Soudan et qui a débuté en octobre 2013. Pour faire face à cette situation des traitements terrestres et aériens ont été effectués sur les bandes larvaires et les essaims dans les zones de reproduction hivernale, le long des côtes de la mer Rouge à partir de la frontière soudano-érythréenne jusqu'à la frontière avec Djibouti où plus de 60 000 ha ont été traités. Par contre au Soudan, il a été possible de maîtriser la situation grâce au traitement d'une superficie de plus de 10 000 ha.
33. Eu égard à cette situation, la CRC et la FAO ont procédé à l'appui des pays victimes de la résurgence par les apports suivants :
 - Soudan : 1 million d'USD offerts par l'Arabie saoudite, la CRC et la FAO.
 - Égypte : 0,5 million d'USD offerts par l'Arabie saoudite et la CRC.

- Yémen : 1,1 million d'USD offerts par l'Arabie saoudite, la CRC et la Banque islamique de développement.
- Érythrée : 0,8 million d'USD offerts par l'Arabie saoudite et la CRC.

6. Amélioration des rôles et responsabilités des commissions et mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin

34. Le Secrétariat a tout d'abord rappelé le contexte de l'étude institutionnelle qu'il a initiée en octobre 2010 pour « améliorer les rôles et responsabilités des Commissions de lutte contre le Criquet pèlerin créées en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO et préparer un cadre global de gouvernance et de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin ».

6.1. Amélioration des rôles et responsabilités de la Commission (aspects juridiques)

35. M. Fadda, consultant international, conseiller juridique et institutionnel, a tout d'abord rappelé les raisons pour lesquelles les travaux qu'il avait conduits en 2010-2011 sur l'amélioration des rôles et responsabilités des commissions de lutte contre le Criquet pèlerin créées en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO (Rapport d'étape, Denis Fadda, octobre 2011) n'avaient pu être présentés, comme initialement prévu, lors de la 40^{ème} Session du DLCC tenue en juin 2012 au Siège de la FAO à Rome. Le Bureau juridique de la FAO avait alors estimé que cela était prématuré car n'avait pas encore été terminé le processus de révision de l'ensemble des organes statutaires de la FAO établis en vertu de l'Article XIV de son Acte constitutif. Depuis lors, la question de l'« examen des organes statutaires relevant de l'article XIV en vue de leur permettre d'exercer une plus grande autorité financière et administrative tout en restant dans le cadre de la FAO » a été discutée par les différents organes directeurs² de la FAO. M. Fadda a souligné le fait que le principe général actuel adopté par les différents organes directeurs de la FAO depuis l'automne 2011 est celui de donner plus d'autonomie et de flexibilité aux organes statutaires de la FAO.
36. Dans ce contexte et sur la base du rapport d'étape susmentionné, M. Fadda a présenté le résultat des consultations qu'il avait alors conduites auprès des pays, des secrétariats des commissions et du Siège de la FAO. Ce résultat, assorti des souhaits alors exprimés par ses interlocuteurs, est présenté de façon résumée en 16 points thématiques dans le tableau de l'annexe 3 (colonne « Modifications souhaitées »).
37. Après cette présentation des modifications souhaitées, les participants se sont tout d'abord accordés sur la procédure d'approbation des amendements qu'ils apporteront à l'Accord portant création de la CLCPRO, en s'appuyant sur l'article XVI, paragraphe 2, de l'actuel Accord :
- les points thématiques sont passés en revue en séance, un par un, pour examiner, sur le principe, les amendements de l'Accord proposés par M. Fadda, sans entrer dans le détail de la rédaction ;
 - suite aux discussions, M. Fadda préparera, en concertation avec le Secrétariat, une première rédaction des amendements à apporter à l'Accord qu'il discutera ensuite avec le bureau juridique de la FAO pour s'assurer de leur validité juridique et en finaliser la rédaction ;

² Conseil de la FAO, Comité du programme (CP), Comité financier (CF), Comité des Questions Constitutionnelles et Juridiques (CQCJ).

- la proposition du nouvel Accord ainsi amendé sera examinée lors de la 10^{ème} réunion du Comité exécutif prévue en 2015 pour d'éventuelles modifications ;
 - le projet de version finale de l'Accord amendé sera ensuite soumis au Directeur général de la FAO qui le transmettra aux Etats membres au moins 120 jours avant la 8^{ème} Session de la CLCPRO prévue en 2016, selon les dispositions de l'article XVI, paragraphe 2 de l'actuel Accord, pour approbation au cours de cette Session.
38. Les participants ont ensuite examiné les 16 points thématiques avec les évolutions juridiques proposées (cf. annexe 3, colonne « Solutions proposées) :
- les propositions aux points 1 ; 2 ; 3 ; 6 ; 9 ; 11 ; 12 ; 13 et 15 sont approuvées dans leur principe par les délégués ;
 - les propositions des points 4 ; 5 et 16 ne sont pas retenues par les délégués en précisant que pour le point 5 il s'agit d'entamer des négociations entre le Secrétariat et la FAO sur les frais de gestion appliqués au fonds fiduciaire de la Commission ;
 - la proposition du point 14 est approuvée pour la quatrième disposition proposée, d'ailleurs à compléter, relative à la solidarité régionale, les trois premières dispositions proposées étant par ailleurs à supprimer puisqu'il s'agit d'obligations des Etats membres ;
 - les propositions des points 7 ; 8 et 10 sont à examiner par un groupe de travail *ad hoc* (composé de messieurs Fadda et Ben Halima, des délégués du Mali et du Maroc et du Secrétaire exécutif) qui se réunira en marge de la Session et dont l'objet est de définir dans leurs grandes lignes le mandat et les fonctions du Comité exécutif ainsi que les fonctions du Président et du Secrétaire exécutif de la Commission.
39. Le Groupe de travail constitué par la Commission et dont faisait partie les représentants du Mali et du Maroc, messieurs Fadda et Ben Halima et le Secrétaire Exécutif, a fait les propositions qui suivent concernant les fonctions du président de la Commission (point 8), du Comité exécutif (point 7) et du Secrétaire exécutif (point 10). Ces fonctions, discutées puis approuvées par les délégués seront intégrées dans l'Accord modifié.
40. **Fonctions du Président de la Commission :**
- il adresse les invitations aux sessions ordinaires et extraordinaires de la commission, aux réunions du comité exécutif et des organes subsidiaires de la commission ;
 - il assure avec le Secrétariat, le suivi des recommandations émises tant par la commission que par le comité exécutif ;
 - il appuie le Secrétariat dans ses plaidoyers auprès des Etats Membres et des partenaires financiers dans toutes les questions relatives aux aspects stratégiques développés par la commission ;
 - il appuie le Secrétariat dans ses plaidoyers auprès des Etats Membres pour le recouvrement des contributions ;
 - il fait rapport de ses activités à la commission au cours de ses sessions.
41. **Fonctions du Comité exécutif :**
- Le Comité exécutif est constitué de spécialistes des questions acridiennes, ressortissants de cinq des Etats Membres, élus par la Commission sur la base de leurs compétences propres et selon des modalités établies par elle. Il élit son président et son vice-président parmi ses membres. Le président et le vice-président restent en fonctions jusqu'au début de la session ordinaire du comité suivant celle au cours de laquelle ils ont été élus ; ils sont rééligibles.

- Le comité exécutif se réunit au moins deux fois dans l'intervalle entre deux sessions ordinaires de la commission ; l'une de ces deux sessions du comité exécutif se tient immédiatement avant chaque session ordinaire de la commission.
- En ce qui concerne ses fonctions, le Comité exécutif :
 - présente à la Commission des propositions concernant l'orientation des activités de celle-ci ;
 - à la demande du président de la Commission et sur proposition du secrétaire exécutif, propose, dans des situations d'urgences, les mesures qui s'imposent et, si nécessaire, avec l'appui d'experts non membres du comité exécutif ;
 - traite des questions techniques spécifiques qui lui ont été confiées par la Commission et présente des recommandations à leur sujet ;
 - appuie le Secrétariat dans l'élaboration des documents de travail de la commission comme du comité exécutif ;
 - s'acquitte de toute autre fonction que la Commission peut lui déléguer.

42. Fonctions du Secrétaire exécutif :

- le Secrétaire exécutif soumet le projet de rapport annuel d'activités de la commission ;
- il soumet les projets de programme de travail et de budget ainsi que les comptes annuels de la commission ;
- il assure l'exécution des politiques et des programmes approuvés par la commission et prend les mesures qui s'imposent ;
- il veille à la mise en œuvre des plans et programmes de surveillance et de lutte préventive de chacun des Etats Membres et assure la coordination régionale en cas de besoin ;
- par tous moyens et à tout moment, le Secrétaire exécutif peut consulter pour avis les membres du comité exécutif, ou certains d'entre eux seulement, sur des questions d'ordre technique ;
- il signe les mémoires d'entente ou les accords que la commission est autorisée à conclure conformément... ;
- il décide de la suite à donner aux invitations de participation à des réunions convoquées par des institutions ou des gouvernements et y répond. Il décide de la participation éventuelle à ces réunions des agents placés sous son autorité.

6.2. Mécanismes de financement durables de la lutte contre le Criquet pèlerin

43. Le Secrétariat a brièvement rappelé les contexte et objectifs des travaux relatifs aux mécanismes de financement durables de la lutte contre le Criquet pèlerin qui constituent le deuxième volet de l'étude institutionnelle citée au début de ce chapitre. Il a ensuite présenté les conclusions de la réunion des experts sur les modalités concrètes de mise en œuvre des mécanismes financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin³ dans la Région occidentale qui s'est tenue à Nouakchott, Mauritanie, du 17 au 19 juin 2014.

³ Dans le cadre du Système de financement approuvé lors de la 40^{ème} Session du DLCC (Juin 2012) et dont les premières modalités de mise en œuvre ont été ensuite discutées lors d'une réunion *ad hoc* tenue à Rome du 11 au 13 mars 2014.

Cette réunion des experts était une réunion préparatoire du présent item à l'ordre du jour de la Session.

44. A l'issue des discussions et après y avoir apporté quelques aménagements de forme, les délégués ont approuvé le schéma du **Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale** (annexe 4), tel que amendé par les experts la semaine précédente par rapport à la version originale qui avait été approuvée lors de la 40^{ème} Session du DLCC. Les experts ont en effet estimé pertinent de le revoir en remplaçant le « Fonds de contribution à la lutte préventive » et le « Fonds d'urgence régional » par un seul et unique fonds intitulé « Fonds régional de gestion du risque acridien » qui couvre uniquement les périodes acridiennes de résurgence et de recrudescence faible (pour plus de détails, voir le rapport de la réunion des experts).
45. Après avoir décidé d'abonder le Fonds régional de gestion du risque acridien, à partir des contributions des Etats membres, à hauteur de 100 000 USD par an, les délégués ont approuvé les conclusions des discussions des experts sur chacun des instruments composant le Système de financement (pour plus de détails, voir le rapport de la réunion des experts) :
 - Budget de l'Etat.
 - Fonds d'urgence national.
 - Budget de la Commission (issu des contributions des Etats membres).
 - Fonds régional de gestion du risque acridien.
 - Instruments internationaux de financement (CERF⁴, SFERA⁵, etc.).
46. Après y avoir apporté quelques modifications de forme, les délégués ont également approuvé la **Feuille de route de mise en œuvre des mécanismes financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale**, établie par les experts et présentée en annexe 5 de ce rapport.

7. Formation : activités réalisées de 2012 à 2013 et perspectives

47. Le Secrétariat a présenté la réalisation des formations planifiées en 2012 et 2013 et a souligné le progrès réalisé dans la mise à jour des modules de formation sur le Criquet pèlerin qui avaient été validés par un groupe d'experts en mai 2012 : (i) Bio-écologie du Criquet pèlerin, (ii) Techniques de prospection sur le Criquet pèlerin, (iii) Techniques d'application des pesticides en Ultra-bas volume (UBV) en lutte antiacridienne et, (iv) Suivi environnemental en lutte antiacridienne. La mise à jour du cinquième et dernier module sur le suivi sanitaire n'a pu être réalisée en raison de l'indisponibilité du consultant. Le Secrétariat a cependant engagé un expert pour préparer parallèlement les outils pédagogiques.
48. Concernant les formations nationales, les pays ont réalisé plusieurs formations et recyclages des techniciens et au moins trois formations nationales sur les différents thèmes de la lutte antiacridienne ont été réalisées par pays. Le Secrétariat a financé 20 formations nationales entre mars 2012 et mai 2014.
49. Concernant les formations individuelles : Les deux doctorants, messieurs Sory Cissé (Mali) et Mohamed Lazar (Algérie) sont en phase de rédaction de leur thèse. Trois étudiants financés par la CLCPRO/EMPRES-RO ont terminé leur formation d'ingénieur

⁴ CERF: *Central Emergency Response Fund* / Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (Nations Unies).

⁵ *Special Fund for Emergency and Rehabilitation Activities* / Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (FAO).

à l'Institut polytechnique rural de Katibougou au Mali et ont obtenu leur diplôme entre 2012 et 2013.

50. Le Secrétariat a souligné l'importance de réaliser une évaluation du Plan de formation régional II d'ici fin 2014 avant de préparer le troisième pour la période 2015-2017.

51. Au terme des discussions les délégués recommandent :

R5. Au Secrétariat de finaliser la revue pédagogique des modules de formation et mettre en forme le support du module sur le suivi sanitaire et le soumettre ensuite aux pays pour validation.

R6. D'attribuer la bourse doctorale financée par la CLCPRO au Tchad à compter de 2015.

8. Recherche : activités réalisées de 2012 à 2013 et perspectives

52. Le secrétariat a mentionné que malgré le manque de financement et d'implication des institutions de recherche, des travaux de recherche ont été réalisés en particulier sur la caractérisation des biotopes du Criquet pèlerin, l'utilisation de l'imagerie satellitaire pour la détection précoce du fonctionnement des biotopes du criquet pèlerin, la dynamique des populations, la relation plante/insecte et l'utilisation opérationnelle du biopesticide *Green Muscle®*. Ces travaux ont été conduits par des chercheurs de la Région et les résultats ont été publiés dans des revues internationales.

53. Le Secrétariat a également proposé l'organisation d'un atelier régional sur la recherche en 2015 afin de faire le point sur les résultats réalisés et planifier les recherches futures au niveau de la Région.

54. Les délégués recommandent :

R7. Au Secrétariat de la CLCPRO d'inviter les institutions nationales, régionales et internationales de recherche à l'atelier régional qu'il organisera en 2015 pour faire l'état des lieux de la mise en œuvre de l'actuel Plan régional de recherche opérationnelle sur le Criquet pèlerin en Région occidentale et en préparer un nouveau.

55. Le représentant du Maroc a présenté le projet de recherche soumis à la réunion conjointe de la 7^{ème} Session et 9^{ème} réunion du Comité exécutif de la CLCPRO pour approbation éventuelle. Suite aux discussions, la réunion conjointe a donné son accord de principe pour financer le projet proposé sur le Fonds fiduciaire de la CLCPRO à hauteur de 25 000 USD. Elle a cependant formulé les remarques suivantes :

- Le projet doit tenir compte des recherches déjà réalisées dans différents pays notamment en Mauritanie et qui ont déjà traité de l'évaluation i) de la vulnérabilité des différents stades larvaires au *Metarhizium acridum*, ii) de la rémanence et de la persistance des spores de *M. acridum* et iii) des effets chroniques de *M. acridum*.
- Focaliser, en conséquence, les travaux de recherche du présent projet sur i) l'évaluation des effets résiduels sur le milieu naturel, ii) les limites environnementales du champignon en milieu naturel (température, rayons ultraviolets, humidité, etc. ;), (iii) la modélisation du traitement en barrière et iv) l'étude opérationnelle du traitement en barrière dans les différentes aires de reproduction prévues dans le projet.
- Examiner avec le CNLA de Mauritanie les modalités de coopération pour les essais de terrain dans ce pays.

- Limiter les objectifs généraux du projet aux objectifs attendus du projet et non pas à ceux de la stratégie de lutte préventive dans la Région occidentale.
56. La réunion conjointe demande également au soumissionnaire de revoir le budget de manière approfondie afin de réserver l'essentiel des fonds au profit des frais opérationnels pour la réalisation des travaux sur le terrain.
57. Le Centre National de Lutte Anti-Acridienne (CNLAA) du Maroc est invité à faire parvenir la nouvelle version du projet au Secrétariat exécutif de la CLCPRO avant fin septembre 2014.

9. Environnement : activités réalisées de 2012 à 2013 et perspectives

58. Le Secrétariat a présenté les résultats importants accomplis de mars 2012 à mai 2014 par les pays pour la mise en œuvre des exigences environnementales et a cité particulièrement :
- l'élaboration de la cartographie des zones sensibles et leur prise en compte dans la nouvelle version de la base de données RAMSES (*Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca*) ;
 - les études d'impact environnemental ;
 - la gestion des stocks de pesticides ;
 - le suivi sur le terrain, par des équipes spécialisées, de l'impact des traitements antiacridiens sur l'environnement et la santé humaine ;
 - La standardisation des méthodes d'évaluation de la mise en œuvre des Cahiers des Charges Environnementales (CCE) à travers l'élaboration d'un « *score card* » de leur mise en œuvre ;
 - un atelier régional de formation sur le Système de gestion des stocks de pesticides (PSMS –*Pesticide Stock Management System*) pour améliorer l'emploi de cet outil installé dans neuf des dix Etats membres de la CLCPRO.
59. Une mention spéciale a été donnée à l'importance de la gestion des stocks de pesticides et particulièrement la triangulation des pesticides qui a permis d'éviter l'achat de pesticides et a contribué à éviter l'accumulation de stocks de pesticides pouvant devenir obsolètes.
60. Le secrétariat de la CLCPRO a mentionné l'importance de poursuivre les efforts de mise en œuvre des CCE et en particulier.
- L'utilisation progressive du biopesticide Green Muscle® pour lutter contre les résurgences et les infestations du Criquet pèlerin dans les zones écologiquement sensibles soumises à une restriction d'utilisation de pesticides chimiques.
 - La cartographie des zones sensibles pour la lutte chimique contre le Criquet pèlerin et sa prise en compte par les UNLA lors de la planification et l'exécution des traitements antiacridiens.
 - L'identification et la mise en œuvre des mesures d'atténuation du risque de l'utilisation des pesticides sur l'environnement.
 - La gestion rationnelle des stocks de pesticides dont notamment la mise à jour régulière des stocks de pesticides (utilisation régulière du PSMS et des codes-barres) et leur analyse périodique.
61. Au terme des discussions, les délégués recommandent :

- R8. Au pays et au Secrétariat de la CLCPRO de prévoir la constitution, par triangulation ou acquisition, d'un stock minimal de réserve en pesticides au niveau d'un des pays de la ligne de front utilisable à tout moment par l'un d'entre eux en cas de nécessité.**
- R9. Au Groupe Pesticide de la FAO à Rome d'impliquer le Secrétariat exécutif de la CLCPRO dans la mise en œuvre des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (GEF –*Global Environment Facility*) en ce qui concerne l'élimination des pesticides obsolètes et déchets associés.**
- R10. Au Groupe Pesticide de la FAO à Rome de mettre à la disposition des pays les outils nécessaires à la mise en œuvre de la base de données du Système de gestion des stocks de pesticides (PSMS –*Pesticide Stock Management System*) c'est-à-dire les codes-barres, les lecteurs des codes-barres et les différentes fiches de suivi et d'utilisation des stocks.**
- R11. Au Groupe Pesticide de la FAO à Rome de poursuivre l'appui aux pays dans le domaine du contrôle de qualité du reliquat des stocks de pesticides existants au niveau des pays.**
62. Enfin, le Secrétariat a proposé d'organiser en 2015 une évaluation indépendante de la mise en œuvre des CCE. Cette proposition a été retenue par les participants.
- 10. Etat des lieux de l'élaboration et mise en œuvre des plans nationaux de communication**
63. Le Secrétariat a présenté les principales activités conduites depuis la 6^{ème} Session dans le domaine de la communication, en application de la stratégie et du plan régional de communication correspondant. Il a ainsi mis en exergue :
- La formation régionale des chargés de communication des UNLA des pays membres de la CLCPRO organisée en mai 2013 à Alger en Algérie et qui a notamment permis de réfléchir sur le positionnement institutionnel des chargés nationaux de communication au sein des UNLA et de travailler sur (i) la façon de préparer un plan national de communication et (ii) préparer des messages de communication au niveau national. Cette formation régionale sera suivie d'une seconde programmée en 2015 pour évaluer les progrès réalisés dans le domaine et travailler sur les points à améliorer.
 - Le travail réalisé par la suite par les chargés de communication pour élaborer ou améliorer le plan national de communication de leur UNLA respective car huit des dix pays membres ont entrepris ce travail depuis lors.
 - La rédaction en 2013 par un consultant expert en communication recruté par le Secrétariat de procédures de communication en situation de crise et proposées sous forme de fiches « Guide » et « Action » à inclure dans la Cellule communication du Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA).
64. Le Secrétariat a enfin présenté une maquette du nouveau site internet de la CLCPRO (<http://www.clcpro-empres.org>) qui sera partagée avec les Etats membres avant sa mise en ligne officielle.
- 11. Elaboration des plans de gestion du risque acridien : état de mise en œuvre et perspectives**
65. Le Secrétariat a présenté les principales activités conduites depuis la 6^{ème} Session dans le domaine de l'élaboration des plans nationaux de gestion du risque acridien. Ainsi, au

moment de la tenue de la présente Session de la Commission, le bilan est très positif puisque sept (7) pays membres (Algérie, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) sur les dix (10) disposent de plans de gestion du risque approuvés (version 1), dont cinq travaillent à leur mise à jour pour l'édition d'une version 2. Le Burkina Faso et la Tunisie valideront quant à eux la version 1 de leur PNUA respectif avant la fin de cette année. Pour ce qui concerne la Libye, elle n'a pu travailler sur cette question au cours des trois dernières années.

66. Il est à noter que l'élaboration ou la mise à jour des plans bénéficie aujourd'hui de l'expérience acquise dans ce domaine depuis 2008 (date de démarrage du processus en Région occidentale) et des leçons apprises lors (i) des deux exercices de simulation conduits au Mali en 2011 et au Sénégal en 2012 ; (ii) de la gestion de la menace acridienne au Sahel en 2012 et 2013 et (iii) des réflexions en cours sur les mécanismes de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin. En conséquence, le Secrétariat a amélioré le canevas du Cadre National de Gestion du Risque Acridien (CNGRA) destiné aux quatre (4) pays de la ligne de front et du PNUA destiné aux autres pays de la Région (dernière version : mars 2014).

12. Etat de mise en œuvre du Système de Suivi-Evaluation du Programme EMPRES en Région occidentale

67. Le Secrétariat a présenté les principales activités conduites depuis la 6^{ème} Session pour ce qui concerne les mises en place et en œuvre du Système de suivi-évaluation (SSE) amélioré de la phase II du Programme EMPRES-RO. Ainsi, en application des recommandations formulées à ce sujet, aussi bien par la Commission lors de sa 6^{ème} Session que lors de la 11^{ème} Réunion des chargés de liaison du Programme EMPRES-RO qui l'a suivie :

- les indicateurs du SSE ont été clairement définis ;
- les chargés de suivi-évaluation des UNLA ont été formés à son utilisation.

68. De ce fait, le SSE amélioré du Programme EMPRES-RO est désormais opérationnel. Les chargés de suivi-évaluation ont ainsi renseigné en novembre 2013 le Tableau de bord des indicateurs (en version Excel) au titre du premier semestre 2013, et en février 2014 au titre du second semestre 2013. Il est prévu, dans le cadre du Programme EMPRES-RO, l'organisation en octobre 2014 à Dakar d'un atelier régional de suivi de la mise en œuvre de ce SSE. Cet atelier permettra aux chargés de suivi-évaluation des UNLA d'échanger leur expérience respective dans sa mise en œuvre, soulever les difficultés rencontrées en vue de son amélioration et faire une première analyse des indicateurs semestriels qui seront alors renseignés jusqu'au premier semestre 2014 inclus.

13. Examen des comptes annuels pour 2012, 2013 et 2014 et élaboration du programme de travail et du budget pour 2014, 2015 et 2016

69. Le Secrétariat a présenté la situation des contributions des Etats membres au 31 mai 2014, les dépenses effectuées en 2012, 2013 et 2014 (au 31 mai 2014) –voir annexe 6 pour le détail- ainsi que le programme de travail et de budget pour les années 2014, 2015 et 2016.
70. **En ce qui concerne les contributions des Etats membres**, le Secrétariat a rappelé que l'année 2011 était la première avec le nouveau barème annuel de 639 000 USD (contre 227 000 USD auparavant). Le montant cumulé des arriérés des contributions, au

31 décembre 2013, était de 1 280 894 USD, soit deux fois le montant total des contributions annuelles dues. Deux raisons expliquent cette situation :

- le montant élevé des arriérés au 31 décembre 2011 (917 656 USD) ;
- le montant total des contributions reçues en 2012 et 2013 (443 002 et 471 760 USD respectivement) qui n'atteignent pas les contributions annuelles attendues (639 000 USD).

71. Notons cependant que, depuis l'adoption en 2011 du nouveau barème des contributions, le montant total des contributions reçues a notablement augmenté pour approcher les 500 000 USD en 2013. Une dynamique de paiement des contributions et des arriérés est en cours puisque le Tchad a payé en 2013 l'équivalent de près de quatre années de contributions et que les délégués ont été informés durant la Session que la Mauritanie venait d'épurer en juin 2014 la totalité de ses arriérés (113 665 USD). Un tour de table à ce sujet a permis de confirmer que les démarches étaient bien avancées pour le paiement des contributions et d'une partie de leurs arriérés en 2014 à l'exemple du Mali, du Maroc, ou du Niger. Au 31 mai 2014, l'Algérie venait d'honorer sa contribution au titre de l'année 2014 et de l'arriéré de 2013 soit 300 000 USD au total.
72. Par ailleurs, le Secrétariat a souligné le fait que le Directeur général de la FAO a adressé dès le 14 février 2014 aux Etats membres de la CLCPRO les lettres d'appel à contribution au titre de l'année 2014. Cet envoi dès le début de l'année devrait faciliter le paiement des contributions par les pays.
73. Les délégués ont remercié les Etats membres qui ont versé leurs contributions annuelles et ceux qui ont acquitté tout ou partie de leurs arriérés et ont invité les autres à poursuivre leurs efforts pour s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leur contribution annuelle.
74. Les délégués se sont une nouvelle fois félicités des missions de prise de contact avec les hautes autorités en charge de la lutte antiacridienne, qu'a effectuées le Secrétaire exécutif dans cinq Etats membres depuis sa nomination. Ils ont rappelé l'importance des visites du secrétaire exécutif dans leur pays pour appuyer les responsables des UNLA dans la sensibilisation des autorités nationales pour le paiement régulier des contributions annuelles ainsi que l'apurement des arriérés.
75. **En ce qui concerne les ressources extra-budgétaires**, c'est-à-dire autres que celles issues des contributions des Etats-membres, le Secrétariat a rappelé la subvention de 208 333 USD reçue en 2010 du projet du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) de la France ainsi qu'un reliquat de 93 934 USD versé fin 2013 et issu du même projet (clos depuis octobre 2012), soit un total de 302 267,55 USD. Ces ressources sont dédiées exclusivement à la mise en place de mécanismes financiers et à l'amélioration du Système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne (SVDN).
76. **En ce qui concerne les dépenses des années 2012, 2013 et 2014**, les participants ont félicité le Secrétariat pour sa bonne gestion du fonds fiduciaire de la Commission.
77. Le Secrétariat a ensuite présenté de façon détaillée le projet de **programme de travail et le budget** (sur le fonds fiduciaire de la CLCPRO à partir des contributions des Etats membres) pour les années 2014, 2015 et 2016. Les délégués ont ainsi décidé de porter à 8 000 USD par an les actions de plaidoyer qu'entreprendra le Président de la Commission et d'abonder le Fonds régional de gestion du risque acridien, à partir des contributions des Etats membres, à hauteur de 100 000 USD par an (au lieu de 50 000 initialement envisagés par les experts de la Région lors de leur réunion tenue juste avant la présente Session).
78. **Au terme des discussions les délégués approuvent les comptes annuels de 2012, 2013 et 2014 et les programmes de travail et de budget pour 2014, 2015 et 2016.**

79. Par ailleurs, les délégués recommandent :

R12. Au Secrétariat de la CLCPRO de prévoir dans le prochain budget de la Commission qui sera préparé pour la huitième Session, l'acquisition de véhicules pour les pays de la ligne de front.

80. Le budget ainsi approuvé est présenté ci-après.

Budget prévisionnel du fonds fiduciaire de la CLCPRO en USD (à partir des contributions des Etats membres)			
Description des activités	2014	2015	2016
Formation	100 000	95 000	95 000
Appui aux formations régionales	40 000	40 000	40 000
Appui aux formations nationales	10 000	10 000	10 000
Appui au 3 ^{ème} cycle en acridologie (intervenants étrangers, encadrants)	0	0	0
Appui aux formations doctorales	20 000	20 000	20 000
Supervision des formations nationales	5 000	10 000	10 000
Evaluation Plan de formation régional II	10 000	0	0
Echange de prospecteurs nationaux	15 000	15 000	15 000
Recherche	45 000	45 000	45 000
Appui aux projets nationaux de recherche	25 000	25 000	25 000
Appui aux travaux de recherche des étudiants de 3 ^{ème} cycle	0	0	0
Appui à la mise en oeuvre du Programme régional de recherche (consultants)	15 000	15 000	15 000
Appui éventuel à la Station d'Akjoujt	5 000	5 000	5 000
Environnement	20 000	45 000	20 000
Contribution atelier gestion des pesticides	0	10 000	0
Appui à la mise en oeuvre des exigences environnementales	5 000	5 000	5 000
Appui à l'élaboration des cartes des zones sensibles	5 000	5 000	5 000
Acquisition de biopesticides et d'IGRs	10 000	10 000	10 000
Evaluation environnementale	0	15 000	0
Plans de gestion des risques	0	5 000	5 000
Appui aux exercices de simulation	0	5 000	5 000
Appui aux prospections conjointes	15 000	15 000	15 000
Contribution à l'organisation des prospections conjointes	15 000	15 000	15 000
Suivi-évaluation	5 000	5 000	5 000
Appui à la mise en œuvre du SSE	5 000	5 000	5 000
Transmission de l'information acridienne	5 000	65 000	5 000
Abonnement Novacom	0	60 000	0
Gestion de l'information acridienne	5 000	5 000	5 000
Communication	15 000	5 000	5 000
Appui à la mise en œuvre du Plan de communication	5 000	5 000	5 000
Améliorer le site internet de la CLCPRO	5 000	0	0
Elaboration et reproduction dépliants et logo CLCPRO	5 000	0	0
Echanges d'experts	10 000	10 000	10 000
Echange d'experts	10 000	10 000	10 000
Equipements non consommables	40 000	10 000	10 000
Achat d'un véhicule conduite intérieure pour le Secrétariat	30 000	0	0
Appui pour acquisition d'équipements de laboratoire	0	0	0
Appui pour acquisition d'équipements et matériel de recherche de terrain	0	0	0
Appui pour achats d'équipements des équipes de suivi environnemental	0	0	0
Appui pour acquisition de matériels de prospection (campement)	0	0	0
Abonnement revues scientifiques	0	0	0
Achat équipements informatiques et logiciels spécialisés	10 000	10 000	10 000

(Suite)

Equipements consommables	5 000	5 000	5 000
Matériel consommable divers	5 000	5 000	5 000
Appui à l'organisation des réunions (CLCPRO, EMPRES-RO)	30 500	40 000	50 000
7 ^{ème} Session et 9 ^{ème} réunion du Comité exécutif CLCPRO	0	0	0
10 ^{ème} réunion du Comité exécutif CLCPRO (5 pays)	0	25 000	0
8 ^{ème} Session et 11 ^{ème} réunion du Comité exécutif CLCPRO	0	0	35 000
12 ^{ème} réunion des chargés de liaison et 9 ^{ème} Comité de pilotage EMPRES-RO, Alger	10 500	0	0
13 ^{ème} , 14 ^{ème} & 15 ^{ème} réunions des chargés de liaison EMPRES-RO	20 000	15 000	15 000
10 ^{ème} , 11 ^{ème} & 12 ^{ème} réunions du Comité de pilotage EMPRES-RO			
Plaidoyer auprès des partenaires	8 000	8 000	8 000
Visite du Président de la Commission à la FAO Siège, dans les pays	8 000	8 000	8 000
Appui au Secrétariat	44 000	44 000	44 000
Appui au Secrétariat pour l'exécution de ses activités	10 000	10 000	10 000
Consultant gestion de l'information acridienne	34 000	34 000	34 000
Solidarité régionale	170 000	110 000	100 000
Budget Commission : appui éventuel aux pays	100 000	100 000	100 000
Appui éventuel aux pays en cas de résurgence (Mauritanie)	70 000		
Appui à l'organisation de la réunion des ministres des pays membres de la CLCPRO	0	10 000	0
Imprévus	20 000	20 000	20 000
Sous-total	532 500	527 000	442 000
<i>Frais de gestion FAO (13%)</i>	<i>69 225</i>	<i>68 510</i>	<i>57 460</i>
Total dépenses prévues par rubrique d'activités	601 725	595 510	499 460
Contribution Fonds Regional Gestion Risque Acridien (Baby)	100 000	100 000	100 000
Constitution de réserves	-62 725	-56 510	39 540
GRAND TOTAL	639 000	639 000	639 000

14. Renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir

81. Les Etats qui seront membres du Comité exécutif pour les deux prochaines années sont le Niger, le Sénégal, le Tchad, la Tunisie et l'Algérie.

15. Points divers

15.1. Réunion des ministres

82. **Réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne en 2015.** Le Secrétariat a proposé la tenue d'une réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne en 2015 sur le thème de la stratégie de lutte préventive et de l'instauration de mécanismes de financement durables de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale. Le délégué de l'Algérie ayant indiqué que les autorités de son pays venaient de donner leur accord de principe pour la tenue de cette importante réunion en Algérie, les délégués des Etats membres ont remercié le Gouvernement algérien de cette aimable invitation et convenu de la tenir à Alger à une date à définir d'un commun accord entre le Pays hôte, le Secrétariat de la CLCPRO et la FAO.

R13. A l'issue de la Réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne dans les Etats membres de la CLCPRO qui se tiendra en 2015 en Algérie, les pays membres de la CLCPRO sont invités à porter à la Session du Conseil de la FAO les conclusions et recommandations de cette réunion.

15.2. Coopération avec les institutions régionales

83. **Activités de l'UEMOA.** Le représentant de la Commission de l'UEMOA a fait une communication sur la contribution de cette institution dans le cadre de la lutte antiacridienne. Jusqu'en 2013, cette contribution consistait essentiellement en des appuis financiers ponctuels aux Etats membres de l'UEMOA en cas de crises et des plaidoyers auprès des bailleurs de fonds pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des plans de riposte. Mais, à partir de 2013, l'UEMOA a adopté une nouvelle approche qui se traduit par :
- le suivi régulier de la situation acridienne à travers la participation aux rencontres de la CLCPRO et le renforcement des échanges avec les UNLA de ses Etats membres ;
 - l'appui financier à la lutte préventive au moyen du renforcement des capacités des Etats de la ligne de front, membres de l'UEMOA ;
 - le renforcement de la recherche appliquée sur les méthodes alternatives à la lutte chimique antiacridienne.
84. Les participants, après avoir félicité la Commission de l'UEMOA pour son engagement dans la lutte antiacridienne, ont salué cette réorientation de sa contribution vers la lutte préventive. Dans le cadre de cet engagement de l'UEMOA, les délégués ont souhaité :
- qu'un statut d'observateur aux sessions de la CLCPRO soit accordé à l'UEMOA sur sa demande ;
 - que le Secrétariat exécutif de la CLCPRO et l'UEMOA étudient la possibilité de conclure un accord de coopération mutuelle ;
 - que la Commission de l'UEMOA soit représentée à un Haut Niveau à la réunion des ministres des Etats membres de la CLCPRO prévue à Alger (Algérie) en 2015.
85. **Le représentant de l'Union du Maghreb Arabe (UMA)** a, quant à lui, réitéré l'intérêt qu'apporte son institution à la lutte contre le Criquet pèlerin dans la sous-région et a également souhaité que l'UMA ait le titre d'observateur aux sessions de la CLCPRO.
86. Au terme des discussions qui se sont élargies à la coopération avec les institutions régionales en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest, les délégués recommandent
- R14. Au Secrétariat de la CLCPRO de préparer des protocoles d'Accord de coopération en vue de leur signature avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Union du Maghreb arabe (UMA), l'Autorité du Liptako Gourma (ALG) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).**
- R15. (Invitent) l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Union du Maghreb arabe (UMA), l'Autorité du Liptako Gourma (ALG) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à devenir observateurs des sessions de la CLCPRO.**
- R16. Au Secrétariat de la CLCPRO de proposer à l'Algérie d'inviter la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et l'Union du Maghreb arabe (UMA) à la réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne dans les pays membres de la CLCPRO qui se tiendra en 2015 en Algérie.**

15.3. Financement des activités de coordination internationale de gestion de l'information acridienne

87. La responsable du Groupe AGPMM du Siège de la FAO a présenté les coûts estimatifs de développement et de maintenance des outils *eLocust* et RAMSES (abonnement à Nocacom) et de fonctionnement du Service d'information sur le Criquet pèlerin (DLIS) qui ne peuvent plus être pris en charge par le Programme régulier de la FAO et a proposé leur prise en charge par les Fonds fiduciaires des Commission régionales. Ces coûts, en ce qui concerne la quote-part de la CLCPRO, seraient comme suit :

- 2014 : 43 300 USD
- 2015 : 66 800 USD
- 2016 : 61 800 USD
- 2017 : 78 300 USD

88. A l'issue des discussions, les délégués recommandent :

R17. Considérant la grande importance que revêt le Criquet pèlerin et les rôles importants joués par les commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin et le Groupe « Acridiens et ravageurs et maladies transfrontières des plantes » de la FAO dans la mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive et la gestion des urgences acridiennes, (invitent) la FAO à continuer son appui régulier auxdites commissions et au Groupe précité ainsi qu'à son Service d'information sur le Criquet pèlerin (DLIS) en vue de servir les pays membres de l'Organisation.

R18. (Réitèrent leur invitation) aux responsables en charge du Service d'information sur le Criquet pèlerin (DLIS) de la FAO de rechercher des ressources financières auprès des pays et institutions donateurs en particulier pour le développement et le maintien du système d'alerte précoce.

R19. A la FAO d'impliquer les commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin dans la négociation du contrat biannuel avec la société NOVACOM.

16. Lieux et dates de la 8^{ème} Session de la CLCPRO et de la 10^{ème} Réunion du Comité exécutif

89. Les délégués des Etats membres ont convenu de tenir :

- à l'aimable invitation du délégué du Sénégal, la 10^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO au Sénégal en mai 2015, à une date à définir d'un commun accord entre le Secrétariat, la FAO et le pays hôte ;
- à l'aimable invitation du délégué du Tchad, la 8^{ème} Session de la Commission et la 11^{ème} Réunion de son Comité exécutif au Tchad en 2016 (réunion conjointe), à une date à définir d'un commun accord entre le Secrétariat, la FAO et le pays hôte. Au cas où cela ne serait pas possible au Tchad le délégué du Niger, à son aimable invitation, a proposé que son pays accueille cette 8^{ème} Session.

90. Les participants ont remercié le Sénégal, le Tchad et le Niger pour leur aimable invitation.

17. Adoption du rapport et clôture de la Session

91. Les délégués, après avoir apporté quelques modifications, **adoptent à l'unanimité le rapport de la Réunion conjointe de la 7^{ème} Session et de la 9^{ème} Réunion du Comité exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale.**
92. Lors de la séance de clôture, Monsieur Athman Mravili, Représentant de la FAO en Mauritanie a exprimé sa vive reconnaissance au Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie pour la parfaite organisation de la Réunion conjointe de la 7^{ème} Session de la CLCPRO et de la 9^{ème} Réunion de son Comité exécutif et pour l'accueil chaleureux réservé aux participants. Il a indiqué que la Représentation de la FAO en Mauritanie a tiré un avantage incomparable de cette Réunion conjointe pour mettre en exergue ce que la FAO apporte à la lutte antiacridienne en Mauritanie et dans la sous-région. Il a salué le travail remarquable fait par la Commission et ses pays membres et a souhaité qu'il soit partagé avec les différents partenaires et le grand public.
93. Monsieur Mohamed Abdellahi Ebbe, président de la CLCPRO, s'est félicité du travail accompli par son prédécesseur M. Adel Jemmazi et s'est engagé à œuvrer dans la même direction pour l'atteinte des objectifs de la Commission et ce en collaboration avec ses pays membres et son Secrétaire exécutif.
94. M. Mohamed Lemine Hamouny, Secrétaire exécutif de la CLCPRO a présenté les conclusions de la Réunion et a notamment mentionné le fait que les délégués des Etats membres aient approuvé le nouveau Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale et se soient mis d'accord sur les amendements à apporter à l'Accord portant création de la CLCPRO. Il a aussi, tout particulièrement, exprimé sa vive reconnaissance au Gouvernement algérien d'avoir bien voulu, à son aimable invitation, organiser la prochaine Réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne des Etats membres de la CLCPRO, prévue en 2015 à Alger.
95. Pour sa part et au nom du Ministre du Développement Rural de la Mauritanie, Dieh Sidi Haïba, Conseiller du Ministre, s'est félicité de la bonne organisation de la Réunion, des résultats positifs obtenus et a réitéré l'appui de la Mauritanie à la CLCPRO. Il a en enfin rappelé les efforts fournis par la Mauritanie dans la domaine de la lutte contre les ennemis des cultures et l'appui consistant au Centre national de lutte antiacridienne. Il a indiqué que la Mauritanie avait été honorée d'avoir organisé et présidé cette Réunion conjointe de la CLCPRO et a souhaité aux participants un bon retour dans leur Pays respectif.

18. Nécrologie

Les participants aux travaux de la 7^{ème} Session de la CLCPRO qui se tient à Nouakchott en Mauritanie ont appris avec une profonde tristesse la disparition de leur collègue et frère Monsieur Hassan Ali, Directeur adjoint de l'Agence Nationale de Lutte Antiacridienne du Tchad.

Ils présentent en cette douloureuse circonstance leurs sincères condoléances à la famille du défunt et lui expriment leur sympathie et leur compassion. Ils prient le TOUT PUISSANT d'avoir le défunt en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

Annexes

Annexe 1.	Activités du Secrétariat de la CLCPRO d'avril 2012 à juin 2014.....	31
Annexe 2.	Suivi des recommandations de la 6^{ème} Session et de la 8^{ème} réunion du Comité exécutif de la CLCPRO	35
Annexe 3.	Tableau récapitulatif des propositions d'amendements aux accords créant les commissions et des mesures suggérées	43
Annexe 4.	Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale	53
Annexe 5.	Feuille de route de mise en œuvre des mécanismes financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale.....	54
Annexe 6.	Etat des contributions et comptes annuels pour 2012, 2013 et 2014	56
Annexe 7.	Liste des participants	62

Annexe 1. Activités du Secrétariat de la CLCPRO d'avril 2012 à juin 2014

1. Bilan des activités du Secrétariat de la CLCPRO

Le bilan des activités du Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO réalisées entre mars 2012 et juin 2014 concerne en particulier la poursuite de la mise en œuvre des axes stratégiques développés dans la cadre de la phase I du Programme EMPRES-RO. Il s'agit en particulier de l'étude sur les rôles et responsabilités des Commissions et mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin, du suivi-évaluation, de la gestion de l'information acridienne, des plans de gestion du risque acridien, de la formation, de la recherche et du volet environnement. Les avancées enregistrées seront explicitement détaillées dans d'autres points de ce présent document de travail.

Missions de supervision de la Coordination régionale dans les pays

Suite à sa prise de fonction au Siège de la CLCPRO (Alger, Algérie) en octobre 2013 en tant que nouveau Secrétaire exécutif de la CLCPRO et Coordonnateur du Programme EMPRES-RO/Composante Criquet pèlerin et en accord avec les pays, le Secrétaire exécutif a entrepris des missions de prise de contact avec les hautes autorités en charge de la lutte antiacridienne en Tunisie, au Niger et au Tchad en novembre/décembre 2013 et au Maroc et en Mauritanie en février 2014 pour discuter des aspects stratégiques de la lutte antiacridienne aux niveaux national et régional.

Cette mission a également été l'occasion de rencontrer les partenaires au développement impliqués dans la lutte antiacridienne et d'assurer un plaidoyer pour la phase II (2014-2017) du Programme EMPRES-RO.

Au cours de ces entretiens avec les autorités nationales et les donateurs, le rapporteur a présenté un rappel du mandat de la CLCPRO, les acquis de la première phase (2006-2011) du Programme EMPRES-RO et l'état de d'avancement du plaidoyer en cours auprès des donateurs pour la mise en œuvre effective de sa seconde phase. Il a également rappelé les obligations des pays membres dans le cadre de l'Accord portant création de la CLCPRO et particulièrement l'importance du paiement des contributions annuelles au fonds fiduciaire de la Commission pour rendre durable les actions de prévention entreprises par celle-ci aux niveaux régional et national.

Présentation des conclusions et recommandation de la 6^{ème} Session de la CLCPRO au Management de la FAO à Rome

Le Président de la Commission, M. Adel Jemmazi, et le Secrétaire exécutif, ont présenté les 17 et 18 mars 2014 aux responsables du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG) de la FAO les décisions et recommandations de la 6^{ème} Session de la CLCPRO, tenue à Tunis, du 26 au 30 mars 2012. Ils ont rencontré à cet effet M. Wang, Sous-directeur général (AG) et M. Campanhola, Directeur de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP).

M. Jemmazi a présenté brièvement la CLCPRO à ces deux nouveaux hauts responsables de la FAO et a insisté sur les efforts consentis par les pays membres pour consolider les acquis de la phase I du Programme EMPRES-RO (2006-2011) et rendre durable la lutte préventive dans la Région occidentale. Il a tout particulièrement souligné l'augmentation substantielle des contributions des Etats membres de la CLCPRO au fonds fiduciaire et a souhaité que la FAO continue son appui à la Commission et en particulier à la recherche en cours de financement de la seconde phase du Programme EMPRES-RO.

Le Président et le Secrétaire exécutif de la CLCPRO ont également rencontrés Messieurs Boyd Haight, Antonio Tavares et Aiman Ibrahim Hija, respectivement Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources, Directeur du Bureau juridique et Directeur de la Division des finances. Au cours de ces réunions, la Commission a été présentée et un accent particulier a été mis sur les avancés enregistrées par celle-ci dans la mise en œuvre de la lutte préventive et l'importance d'appuyer ces efforts par la réduction des frais de gestion par la FAO de son fonds fiduciaire.

L'ensemble des personnes rencontrées se sont félicitées des résultats positifs accomplis par la Commission et ont exprimé leur disponibilité à l'appuyer dans ses démarches visant à pérenniser la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin.

S'agissant du pourcentage appliqué aux frais de gestion par la FAO du fonds fiduciaire de la Commission, il a été mentionné que cette question est posée par la plupart des commissions créées en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO et qu'elle sera discutée lors de la prochaine réunion du Comité des Finances prévue à Rome en mai 2014.

Gestion des résurgences du Criquet pèlerin

Supervision des projets d'urgence liés à la menace acridienne au Sahel en 2012/2013

Dans le cadre de la gestion de la menace liée au Criquet pèlerin en 2012/2013 au Sahel, le Secrétariat a suivi l'exécution opérationnelle et administrative des projets d'appui aux pays concernés par cette menace.

Le Secrétariat a réalisé en juillet 2012 deux missions de supervision au Niger et au Mali et a organisé conjointement avec le Centre national de lutte antiacridienne (CNLA) de la Mauritanie et la Banque mondiale, une réunion régionale tenue à Nouakchott, Mauritanie, en septembre 2012, pour évaluer la situation acridienne au Sahel et mettre à jour le plan d'action régional pour la période septembre-novembre 2012.

Ce plan d'action régional a été mis à jour pour la période février-mai 2013 lors de la 11^{ème} réunion des chargés de liaison du Programme EMPRES-RO tenue à Dakar au Sénégal en janvier 2013.

Il a aussi organisé conjointement avec le pays hôte une réunion régionale du groupe technique des experts des pays de la CLCPRO à Agadir, Maroc, en juin 2013 pour évaluer la situation acridienne au Sahel et mettre à jour le plan d'action régional pour la période juin-août 2013.

Il est à rappeler que, sur un besoin de 10 millions d'USD exprimé lors de l'appel de fonds du 21 juin 2012 lancé à la communauté internationale par la FAO, un montant de 7,2 millions a été rapidement reçu par cette dernière grâce aux appuis de la France, du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF – *Central Emergency Response Fund*), de la France, du Royaume Uni et de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID – *United States Agency for International Development*)

Le rapport d'évaluation de la réponse de la FAO à cette menace est en cours de finalisation et sera envoyé aux pays sous peu.

Gestion de la résurgence de 2013 en Mauritanie

Une résurgence acridienne s'est développée en 2013 au sein d'une zone d'environ 120 000 km² dans l'ouest et le nord-ouest de la Mauritanie.

Le CNLA de la Mauritanie s'est mobilisé rapidement et a maîtrisé cette résurgence, grâce à une augmentation rapide et progressive du dispositif de prospection et de lutte. Au total une superficie de 50°882 ha été traitée sur des étendues très dispersées.

Cette situation a été suivie de près par le Secrétariat et le siège de FAO et des échanges de courriels avec le CNLA ont abouti à l'inscription de la gestion de cette résurgence dans l'ordre du jour de la 12^{ème} réunion des chargés de liaison du Programme EMPRES-RO (Alger, Algérie, décembre 2013).

Au cours de ladite réunion les pays membres ont recommandé de mettre à la disposition du CNLA de Mauritanie un appui financier de 70 000 USD du fonds judiciaire de la Commission. Le détail d'utilisation de ce fonds mis à la disposition du CNLA sera présenté par la Mauritanie au cours de la présente session.

Organisation des réunions annuelles EMPRES-RO

Le Secrétariat a préparé et participé aux réunions annuelles du Programme EMPRES-RO à Dakar, Sénégal, en janvier 2013 et à Alger, Algérie, en décembre 2013 : la 11^{ème} Réunion des chargés de liaison et la 8^{ème} Réunion du Comité de pilotage et la 12^{ème} Réunion des chargés de liaison et la 9^{ème} réunion du Comité de pilotage, respectivement. L'organisation de ces réunions comprend les préparations des documents de travail, des bilans techniques et financiers de la mise en œuvre des plan d'action annuels et la modération des réunions.

Coopération avec les partenaires

Avec la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale (CRC)

La coopération avec la Région centrale s'est poursuivie en 2012 et 2013 et notamment dans les échanges d'expertises et le domaine de la formation.

Sur le plan des échanges, le Secrétaire exécutif de la CRC a participé à l'atelier régional de formation sur le suivi-évaluation, organisé par la CLCPRO à Niamey au Niger en septembre 2013, le Secrétaire exécutif de la CLCPRO a également participé à la 28^{ème} Session de la CRC et la 32^{ème} réunion de son Comité exécutif à Djeddah, Arabie saoudite, du 24 au 28 novembre 2012.

Un participant de l'Algérie a par ailleurs suivi une formation régionale sur les traitements aériens en lutte antiacridienne, organisée par la CRC à Djeddah en Arabie Saoudite.

Enfin, le Secrétaire exécutif de la CLCPRO échange régulièrement avec son homologue de la CRC sur des questions d'ordre stratégique.

L'année 2014 et les suivantes verront cette collaboration se poursuivre et se renforcer davantage.

Avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

Dans le cadre du renforcement des relations avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Secrétariat de la CLCPRO a participé à troisième Réunion du Comité de Haut niveau des pays membres de l'UEMOA sur la menace acridienne au Sahel, Niamey, Niger, le 13 septembre 2012 et à la réunion préparatoire à la rencontre du Comité de haut niveau sur la sécurité alimentaire, organisée à Lomé au Togo du 6 au 8 mars 2013.

L'UEMOA a également participé à la 8^{ème} réunion du Comité exécutif de la CLCPRO tenue à Agadir au Maroc en juin 2013 et sera présente à la présente réunion conjointe de la 7^{ème} Session de la CLCPRO et de son 9^{ème} Comité exécutif.

Avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad)

La coopération avec le Cirad s'est poursuivie dans le domaine de la recherche et le développement de la version améliorée du Système de veille des dispositifs nationaux de

lutte antiacridienne (SVDN). Des axes de recherches sont en cours de discussion et pourront être développés au cours de la phase II du Programme EMPRES-RO.

Financement de la phase II du Programme EMPRES-RO

Le secrétariat de la CLCPRO aussi coordonnateur du Programme EMPRES-RO s'est également investi pour assurer le plaidoyer pour le financement de la seconde phase du Programme (2014-2017).

Ce plaidoyer, basé sur une mise en œuvre réussie de la phase I du Programme EMPRES-RO (2006-2011), des évaluations positives de ladite phase et d'un engagement fort des Etats membres de la CLCPRO, a permis à deux partenaires financiers de manifester un intérêt à financer la phase II du Programme EMPRES-RO, la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Agence française de développement (AFD).

En ce qui concerne l'AFD, suite à une visite effectuée en avril 2013 à son Siège à Paris par le Secrétaire exécutif *ad intérim*, une « *concept note* » sur un possible projet de financement lui a été préparée et envoyée à sa demande en octobre 2013. Des discussions ont eu lieu en marge de la réunion sur les mécanismes de financement tenue à Rome en mars 2014, entre le Secrétaire exécutif de la CLCPRO et les représentants de l'AFD et du Ministère des affaires étrangères de la France (MAE). Elles ont permis de passer en revue la parfaite coopération avec ces deux institutions et notamment l'importance de concrétiser leur appui financier à la phase II. Des échanges de courriels avec l'AFD ont permis à cette institution de confirmer le financement de la phase II du Programme à hauteur de 1,5 millions d'Euros. Le montage financier et administratif dudit projet entre la FAO/CLCPRO et l'AFD est en cours de finalisation.

En ce qui concerne la BAD, le Secrétaire exécutif s'est rendu au siège de la Banque à Tunis en novembre 2013 pour s'enquérir de l'état d'avancement du financement du projet de la phase II soumis à la BAD en mars 2012. Cette visite a été l'occasion de renouer le contact avec les responsables en charge du dossier. Il ressort des discussions que le projet fait partie des projets pouvant être financés au cours de la période 2014-2016 (donc remplissant les conditions d'éligibilité de la Banque). Toutefois, le montage financier nécessite que les pays contractent un prêt correspondant au tiers du coût total du projet auprès de la Banque.

Le Secrétariat convoquera au cours du second semestre 2014 une réunion regroupant les six pays concernés (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) par le projet BAD pour discuter de la mise à jour du projet à soumettre à la BAD ainsi que les modalités de sa soumission.

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que l'actuel appui financier de l'USAID à la phase II du Programme EMPRES-RO est de 490 000 USD.

2. Organisation de la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif

La 8^{ème} Réunion du Comité exécutif de la Commission s'est tenue à Agadir, Maroc, du 12 au 14 juin 2013. Les principaux points de son ordre du jour étaient les suivants :

- I. Etat d'avancement de l'élaboration des plans de gestion du risque acridien dans les pays
- II. Mise en œuvre du Plan de formation régional 2011- 2014
- III. Mise en place du Système de suivi-évaluation du Programme EMPRES en Région occidentale
- IV. Examen des comptes annuels pour 2012-2013

Annexe 2. Suivi des recommandations de la 6^{ème} Session et de la 8^{ème} réunion du Comité exécutif de la CLCPRO

Suivi des recommandations de la 6^{ème} Session (Tunis, Tunisie, 26-30/03/2012)

Recommandations	Suivi
Activités du Secrétariat	
<p>R1. Aux pays de poursuivre la sensibilisation des populations et des autorités décentralisées se trouvant dans les zones insécurisées.</p>	<p>➤ Les pays ont poursuivi la sensibilisation des populations et autorités décentralisées pour qu'elles fassent remonter l'information acridienne depuis les zones insécurisées, nécessaire à la stratégie de lutte préventive. Les pays concernés préciseront quelle a été l'évolution du flux d'information par ce canal au cours des deux dernières campagnes.</p>
<p>R2. Aux pays de poursuivre le plaidoyer au niveau des gouvernements et des bailleurs de fonds.</p>	<p>➤ Les rapports des réunions annuelles du Programme EMPRES-RO indiquent qu'au moins quatre pays ont réalisé un plaidoyer constant auprès des décideurs nationaux et des représentations locales des donateurs pour le financement de la phase II du Programme EMPRES-RO. Les pays pourront apporter des précisions lors de la 7^{ème} Session.</p>
<p>R3. A la FAO d'organiser une réunion entre les professionnels concernés du siège de la FAO et du terrain pour clarifier la terminologie relative à la lutte préventive y compris celle des termes de « résurgence », « recrudescence » et « invasion ».</p>	<p>➤ Cette recommandation avait déjà été formulée lors de la 5^{ème} Session tenue à Agadir et réitérée lors de la 6^{ème} Session car exécutée que partiellement (« Une réunion a eu lieu le 20 octobre 2009 à Rome mais elle n'a pas abordé la clarification de la terminologie »). Elle n'a pu encore être mise en œuvre.</p>
Situation acridienne en Libye	
<p>R4. Décident d'attribuer à la Libye un montant de 300 000 USD sur le Fonds fiduciaire de la CLCPRO.</p>	<p>➤ En réponse aux besoins exprimés en 2012 par la Libye face à la menace acridienne, les dépenses réalisées sur le fonds fiduciaire de la CLCPRO sont de 152 192 USD.</p>
<p>R5. A la FAO d'activer l'octroi du Projet de coopération technique (TCP) en vue de contribuer à la couverture des besoins complémentaires demandés par la Libye.</p>	<p>➤ Un projet TCP de 400 000 USD, supervisé par AGPMM/CLCPRO, a été mis en œuvre en Libye dans le cadre de la gestion de la menace acridienne en 2012.</p>

Recommandations	Suivi
Mécanismes de financement durable de la lutte contre le Criquet pèlerin	
R6. Aux participants de prendre connaissance du rapport relatif à l'étude sur les mécanismes financiers.	➤ Le rapport de l'étude en question a été transmis en avril 2012 par le Secrétariat aux participants de la 6^{ème} Session pour qu'ils puissent en prendre connaissance.
Stratégie et plan régional de communication	
R7. Au Secrétariat de la CLCPRO de mettre en exergue sur le site web de la CLCPRO les activités conduites en matière de lutte antiacridienne et leurs résultats au niveau régional.	➤ Le Secrétariat met régulièrement en ligne sur le site web de la CLCPRO les activités conduites et leurs résultats (plans de gestion des risques, évolution de la fiche de prospection, comptes rendus des réunions/ateliers...).
R8. Au Secrétariat de la CLCPRO de mettre en œuvre le Plan régional de communication.	➤ Celui-ci a été mis en œuvre notamment par un appui auprès des pays pour renforcer leurs capacités dans le domaine : organisation d'une formation régionale des chargés de communication des UNLA, appui pour la rédaction des plans nationaux, révision du site web de la CLCPRO (intégrant les remarques du 8^{ème} Comité exécutif sur la maquette qui leur avait été présentée). La version beta de la mise à jour du site de la CLCPRO sera présentée lors de la présente réunion conjointe.
R9. Aux Pays de saisir toutes les opportunités pour mettre en valeur le travail réalisé et les résultats obtenus en matière de lutte antiacridienne aussi bien au niveau national que régional.	➤ Les rapports des réunions annuelles du Programme EMPRES-RO indiquent que plusieurs pays ont mis en valeur le travail réalisé auprès de leurs autorités respectives ou des représentations locales de donateurs. Les pays pourront apporter des précisions lors de la 7^{ème} Session.
Système de suivi-évaluation d'EMPRES-RO	
R10. Au Secrétariat d'organiser un atelier pour présenter de façon détaillée aux chargés de suivi-évaluation des Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) le Système amélioré et les outils qui le composent.	➤ Le SSE amélioré et les outils qui le composent ont été présentés aux chargés de suivi-évaluation des UNLA lors de la formation pour leur mise en œuvre organisée à Niamey du 16 au 20 septembre 2013 (voir recommandation R12 ci-après).

Annexe 2

Recommandations	Suivi
<p>R11. Au Secrétariat d'organiser une réunion d'un groupe technique composé d'acridologues en vue de définir les indicateurs.</p>	<p>➤ Une réunion d'un groupe d'experts composée d'acridologues s'est tenue du 7 au 10 avril 2013 à Nouakchott en Mauritanie. Elle a permis de mettre à jour la fiche de prospection (maintenant intégrée dans la version 3 d'eLocust) et de définir les indicateurs pertinents du Système de suivi-évaluation du Programme EMPRES-RO qui ont été pris en compte dans la mise en place du SSE amélioré (maintenant opérationnel).</p>
<p>R12. Au Secrétariat d'organiser une formation des chargés de suivi-évaluation des Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) afin d'harmoniser la mise en œuvre du Système de suivi-évaluation (SSE) et d'y faire participer un ou deux Pays de la Région centrale.</p>	<p>➤ Une telle formation s'est tenue à Niamey, Niger du 16 au 20 septembre 2013 avec tous les chargés de suivi-évaluation des 10 UNLA des pays membres de la CLCPRO et a vu également la participation du Secrétaire exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale (CRC).</p>
<p>R13. Au Secrétariat de traduire le Système de suivi-évaluation (SSE) en arabe pour permettre son utilisation par la Libye et les Pays de la Région centrale.</p>	<p>➤ Cette recommandation, qui ne pouvait être mise en œuvre qu'après la formation régionale des chargés de suivi-évaluation tenue en septembre 2013, n'a pu être mise en œuvre à ce jour, face aux nombreuses autres priorités du Secrétariat.</p>
Formation	
<p>R14. Au Secrétariat de poursuivre la recherche de financements auprès des donateurs pour assurer les formations régionales des formateurs</p>	<p>➤ La recherche de financement s'est poursuivie depuis 2012 et devrait se concrétiser au 2^{ème} semestre 2014 par un financement de l'Agence française de développement (AFD) pour lequel un volet important sera consacré aux formations régionales.</p>
<p>R15. Au Secrétariat de poursuivre la sensibilisation des gouvernements afin d'inscrire dans les budgets des Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) une ligne spécifique pour financer de façon pérenne les formations nationales (activité normative).</p>	<p>➤ Le nouveau Secrétaire exécutif s'est rendu dans plusieurs pays depuis octobre 2013 (Niger, Mauritanie, Tchad, Maroc) et a rencontré les plus hautes autorités des pays pour les sensibiliser sur cette question, entre autres questions stratégiques.</p>

Annexe 2

Recommandations	Suivi
R16. Au Secrétariat et aux Pays de poursuivre le « coaching » des formations nationales et inviter les Pays à envoyer le plus tôt possible au Secrétariat le plan de formation national annuel.	➤ L'activité de « coaching » des formations nationales n'a pas été réalisée en 2012 en raison de l'implication des personnes ressources dans la gestion de la menace acridienne au Sahel. En outre, en 2013, cinq (5) formations nationales ont bénéficié de cette activité de suivi.
R17. Au Secrétariat de mettre en œuvre un dispositif de suivi-évaluation des formations régionales et nationales.	➤ Cette recommandation est partiellement mise en œuvre par le biais du SSE amélioré du Programme EMPRES-RO (un indicateur relatif au « Nombre de formations nationales réalisées / planifiées annuellement ») mais la question d'un SSE plus spécifique et détaillé sur la question de la formation reste à mettre en place (voir aussi la recommandation R8 du 8^{ème} Comité exécutif ci-après) d'une part et le coaching des formations nationales d'autre part.
R18. Au Secrétariat d'organiser en 2014 une évaluation indépendante du Plan de formation régional II.	➤ Cette évaluation est programmée pour le second semestre de l'année 2014, soit à la fin de la période du Plan de formation régional II. Le financement et les modalités de sa mise en œuvre seront discutés au cours de la présente réunion conjointe.
Recherche	
R19. Au Secrétariat et aux Pays de poursuivre et intensifier la mise en œuvre du Programme régional de recherche dès que les financements prévus pour la phase II du Programme EMPRES-RO seront disponibles.	➤ Malgré le manque de financement du Programme régional de recherche, plusieurs activités ont été réalisées par les pays et par des thésards de la Région. Le détail sera présenté dans le point spécifique recherche.
R20. Au Secrétariat de mettre à la disposition de la Mauritanie les outils que le Cirad a développés dans le cadre du projet de recherche sur la « Définition de méthodologies d'exploitation de l'imagerie satellitaire pour des applications directement opérationnelles ».	➤ Cette activité a été mise en œuvre à travers les chercheurs mauritaniens qui ont été impliqués dans ce projet. La Mauritanie pourrait nous donner plus de détails sur l'opérationnalité de ces outils.
R21. Au Secrétariat de rechercher les moyens financiers, de préférence auprès de la Coopération française, pour étendre les résultats obtenus dans les stations pilotes à toute la Mauritanie et aux autres aires grégariennes de la sous-région (Nord-Mali/Nord-Niger/Sud-Algérie, Sud du Maroc, etc.).	➤ Le projet en cours de montage avec l'AFD comprend une composante recherche qui pourra contribuer à affiner le travail réalisé en Mauritanie et l'étendre à la sous-région.

Annexe 2

Recommandations	Suivi
<p>R22. Aux Pays de poursuivre la promotion du Programme régional de recherche auprès des institutions nationales de recherche et de formation de 3^{ème} cycle des pays membres afin de mettre en œuvre des travaux de recherche sur les thèmes prioritaires retenus.</p>	<p>➤ Cette recommandation a été partiellement exécutée. Plusieurs thésards de la Région travaillent actuellement sur des thèmes prioritaires du Programme régional de recherche.</p>
Environnement	
<p>R23. Aux Pays de procéder à la cartographie des zones sensibles à la lutte chimique contre le Criquet pèlerin au niveau de leur territoire pour être prise en compte par les Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) lors de la planification et l'exécution des traitements antiacridiens.</p>	<p>➤ La présente réunion conjointe sera l'occasion de mettre à jour le nombre des UNLA disposant de cartes des zones écologiquement sensibles. Il est à souligner que ces cartes pourront être intégrées facilement dans la nouvelle version de la base de données RAMSES.</p>
<p>R24. Aux Pays, d'organiser à la fin de chaque année un atelier national pour évaluer le taux de réalisation des exigences environnementales et de mieux planifier les activités de l'année suivante.</p>	<p>➤ Les pays indiqueront au cours de la présente réunion conjointe quel suivi ils ont donné à cette recommandation.</p>
<p>R25. Au Secrétariat de réaliser en 2013 une mission d'évaluation de la mise en œuvre du Cahier des charges environnementales (CCE) dans l'ensemble des Pays membres de la CLCPRO</p>	<p>➤ Vu le temps pris pour développer le score card d'évaluation de la mise en œuvre des exigences environnementales (septembre 2013), il a été proposé par les experts environnementalistes de donner le temps aux pays d'utiliser cet outil avant d'engager cette évaluation. Cette évaluation sera programmée en 2015.</p>
Remerciements et départ à la retraite du Secrétaire exécutif de la CLCPRO	
<p>R26. Au Secrétariat de la CLCPRO d'inviter M. Thami Ben Halima à la 7^{ème} Session de la CLCPRO.</p>	<p>➤ M. Thami Ben Halima a été invité et assistera à la 7^{ème} Session de la CLCPRO.</p>
Adoption du rapport et clôture de la réunion	
<p>R27. Adoptent à l'unanimité le rapport de la Réunion conjointe de la 6^{ème} Session et de la 7^{ème} Réunion du Comité exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale.</p>	<p>➤ La plupart des recommandations du rapport ont été mises en application.</p>

Suivi des recommandations de la 8^{ème} réunion du Comité exécutif (Agadir, Maroc, 12-14/06/2013)

Recommandations	Suivi
Situation acridienne	
<p>R1. Aux unités nationales de lutte antiacridienne de maintenir la vigilance par rapport à la situation acridienne et donc aux pays de la ligne de front de démarrer les opérations de prospection/lutte dès la mi-juin et d'intensifier la solidarité régionale, notamment en matière de mise à disposition de pesticides et d'équipes d'intervention.</p>	<p>➤ Les pays de la ligne de front ont commencé les activités de prospection comme suggéré et des appuis financiers ont été fournis par des projets d'urgence pour appuyer ces efforts. L'attribution par la CLCPRO de 70 000 USD confirme la solidarité régionale.</p>
Plans de gestion du risque acridien	
<p>R2. Au Secrétariat de transmettre aux unités nationales de lutte antiacridienne des pays membres de la CLCPRO les versions validées des plans de gestion du risque acridien de ces mêmes pays afin de renforcer le partage d'expériences.</p>	<p>➤ Les versions validées ont été transmises sur demande aux unités nationales de lutte antiacridienne des pays et sont accessibles sur le site internet de la CLCPRO (versions 1 de sept pays disponibles).</p>
<p>R3. Au Secrétariat d'inclure dans l'ordre du jour de la prochaine réunion des chargés de liaison du Programme EMPRES-RO, une demi-journée de réflexion sur les critères de déclenchement du Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA).</p>	<p>➤ Cette question n'a pu être traitée au cours de la 11^{ème} Réunion des chargés de liaison (Dakar, janvier 2013) en raison de l'ordre du jour très chargé et en particulier le point relatif à la gestion de la menace acridienne au Sahel qui a prévalu en 2012-2013. Elle le sera (au moment de la rédaction de ces lignes) lors de la réunion des experts sur les mécanismes de financement (17-19 juin 2014, Nouakchott).</p>
Formation	
<p>R4. Aux unités nationales de lutte antiacridienne de nommer un responsable de la formation, si tel n'est pas encore le cas.</p>	<p>➤ Les pays indiqueront au cours de la Session quel suivi ils ont donné à cette recommandation.</p>
<p>R5. Aux unités nationales de lutte antiacridienne de choisir les candidats participant aux formations régionales de formateurs sur des critères de compétences techniques et pédagogiques.</p>	<p>➤ Les pays indiqueront au cours de la Session dans quelle mesure cette recommandation a été suivie d'effet.</p>
<p>R6. Aux unités nationales de lutte antiacridienne d'inscrire dans leur budget annuel une ligne spécifique pour la prise en charge des formations nationales avec l'objectif d'un financement pérenne (activité normative).</p>	<p>➤ Pour les budgets des années 2013 et 2014, la moitié des pays membres de la CLCPRO a inscrit une ligne budgétaire pour le financement de formations nationales.</p>

Annexe 2

Recommandations	Suivi
R7. Aux unités nationales de lutte antiacridienne d'adresser au Secrétariat, en janvier de chaque année, le plan annuel des formations nationales.	➤ Si cette question s'est amélioré en 2013 (quatre plans reçus en février), des progrès sont encore à accomplir.
R8. Aux unités nationales de lutte antiacridienne et au Secrétariat de préparer la structure harmonisée d'une base de données des formations réalisées.	➤ Cette recommandation n'a pas été réalisée. Le Secrétariat propose qu'une telle base de données soit mise en place de façon concomitante avec le dispositif de suivi-évaluation des formations régionales et nationales à l'issue de l'évaluation du Plan de formation régional II prévue au second semestre 2014 (voir recommandation R17 de la 7^{ème} Session).
R9. Au Secrétariat de poursuivre l'organisation du suivi ou « coaching » des formations nationales et l'évaluation de ce dispositif de suivi dans le cadre de l'évaluation du Plan de formation régional 2011-2014.	➤ Le coaching des formations nationales s'est poursuivi en 2013 (5 coaching réalisés) et l'évaluation du Plan de formation régional 2011-2014, y compris celui du dispositif de suivi des formations nationales, est prévue au second semestre 2014.
Environnement	
R10. Aux Pays membres de la CLCPRO de continuer l'effort de mise en œuvre des exigences environnementales et notamment celles relatives à l'utilisation opérationnelle des biopesticides.	➤ Les pays indiqueront au cours de la Session quel suivi ils ont donné à cette recommandation.
R11. Aux Pays de l'Afrique du Nord-Ouest de disposer de la version électronique de la cartographie des zones écologiquement sensibles en format compatible avec RAMSES, pour leur prise en compte lors des opérations de lutte antiacridienne.	➤ Les pays indiqueront au cours de cette réunion conjointe quel suivi ils ont donné à cette recommandation.
R12. Aux pays et au Secrétariat de poursuivre la recherche de financements pour la gestion des pesticides obsolètes et la décontamination des sols et matériels.	➤ Ce sujet a été discuté avec le Groupe pesticides du siège de la FAO et le responsable de ce Groupe a été invité à participer à cette réunion conjointe pour discuter de cette question. Il est important que les pays indiquent au cours de la cette réunion quel suivi ils ont donné à cette recommandation.
Recherche	
R13. Au Secrétariat de poster sur le site internet de la CLCPRO les résumés des résultats des travaux de recherche conduits par les pays membres.	➤ Cette recommandation n'a pas été suivie d'effet, car le secrétariat n'a pas reçu des résumés de la part des UNLA.

Recommandations	Suivi
Système de suivi-évaluation du Programme EMPRES-RO	
<p>R14. Aux responsables de l'environnement de statuer sur l'indicateur 11 relatif à la mise en œuvre des exigences de base et complémentaires du Cahier des charges environnementales lors du prochain atelier de formation sur la standardisation des méthodes d'évaluation des Cahiers des charges environnementales (« <i>score card</i> ») prévu à Dakar au Sénégal en septembre 2013.</p>	<p>➤ L'ensemble des indicateurs a été revu et mis à jour.</p>
Contribution des Etats au Fonds fiduciaire de la Commission	
<p>R15. [invitent] Les Etats membres à s'acquitter de leur contribution annuelle au Fonds fiduciaire de la Commission au titre de l'année 2013 et à régulariser leurs arriérés.</p>	<p>➤ Des efforts ont été accomplis en 2013 et le total des contributions acquittées augmente chaque année depuis la mise en place du niveau barème. Cette dynamique est à poursuivre pour parvenir à régulariser l'ensemble des arriérés.</p>

Annexe 3

Annexe 3. Tableau récapitulatif des propositions d'amendements aux accords créant les commissions et des mesures suggérées

* : Les domaines entre crochets ont été discutés lors de la 88^{ème} Session du Comité des Questions Constitutionnelles et Juridiques (CQCJ) tenue à Rome du 23 au 25 septembre 2009 : « Examen préliminaire des organes statutaires en vue de leur permettre d'exercer une plus grande autorité financière et administrative tout en restant dans le cadre de la FAO » (voir rapport CCLM 88/3 de la Session).

Domaines où les commissions pourraient exercer une plus grande autorité administrative et financière	Modifications souhaitées	Solutions proposées	Remarques – explications
<p>[A. Relations internationales. B) Conclusions d'accords avec d'autres organisations et institutions E. Relations avec les donateurs]*</p>	<p>1 – Les commissions devraient avoir la possibilité de conclure des ententes ou accords avec d'autres institutions ou organisations ou des donateurs</p>	<p>Introduction dans les accords d'une disposition qui se lirait comme suit : « après délivrance d'une délégation générale permanente par le Directeur général, conclure des ententes ou des accords avec des Etats Membres ou non membres de la Commission, avec des institutions nationales ou des organisations internationales en vue du financement de certaines actions de la Commission ou de la constitution de fonds d'urgence ».</p>	<p>La possibilité de délivrance d'une délégation par le Directeur général (ou le Sous-directeur général en charge du département de la coopération technique) suggérée dans le document CCLM 88/3, ne figure pour l'instant dans aucun texte.</p>

Annexe 3

Domaines où les commissions pourraient exercer une plus grande autorité administrative et financière	Modifications souhaitées	Solutions proposées	Remarques – explications
Réserves de fonds des commissions	<p>2 – Les commissions devraient pouvoir établir, si elles le souhaitent :</p> <p>a) Un Fonds multibailleurs de contribution à la lutte préventive, financé par des contributions volontaires de donateurs et destiné à intervenir en cas d'extrême nécessité en périodes de rémission et de début de résurgence</p> <p>b) Un Fonds d'urgence régional permanent, financé par le budget des commissions, les contributions de bailleurs internationaux et des contributions volontaires d'Etats Membres et destiné à intervenir en période de résurgence forte et de début de recrudescence</p>	<p>Bien que non obligatoire, il serait bon qu'une disposition, dans l'article des accords relatifs aux finances, ouvre la possibilité, pour les commissions, de créer de tels fonds.</p>	<p>Un amendement s'imposerait si les commissions faisaient le choix de créer un fonds d'urgence régional partiellement alimenté par des contributions non pas volontaires mais régulières et obligatoires de leurs Etats Membres.</p> <p>Parce qu'il entraînerait de nouvelles obligations pour les Etats Membres des commissions, un tel amendement, une fois adopté, exigerait une acceptation individuelle et formelle de la part de chacun des Etats Membres. Dans le cadre de la CLCPRO, cet amendement n'entrerait en vigueur qu'à compter de la date à laquelle les trois quarts des Etats l'auraient accepté, par voie d'un instrument d'acceptation, et ne serait opposable qu'à ceux-ci. Dans le cadre des deux autres commissions, l'amendement entrerait en vigueur pour chaque Etat Membre à compter de son acceptation.</p>

Annexe 3

Domaines où les commissions pourraient exercer une plus grande autorité administrative et financière	Modifications souhaitées	Solutions proposées	Remarques – explications
Organes subsidiaires temporaires ou permanents	3 – Les commissions qui le souhaitent doivent avoir la possibilité de créer des organes subsidiaires temporaires ou permanents	Dans le cadre de la CLCPRO, par exemple, l’alinéa 4 (d) de l’Article VII devrait être amendé pour se lire : « crée les sous-commissions ou groupes de travail temporaires ou permanents qu’elle juge nécessaires pour traiter de questions spécifiques pouvant intéresser l’ensemble des Membres de la Commission ou certains d’entre eux seulement. Le Règlement intérieur de la Commission contiendra des dispositions relatives à la composition et au fonctionnement de ces organes subsidiaires ».	
[- G. Organisation des réunions. B) Traduction de documents - Interprétation lors des réunions statutaires]*	4 – Les commissions souhaiteraient avoir le choix de recourir ou non aux services officiels de l’Organisation pour la traduction des documents nécessaires aux sessions des commissions ou comités exécutifs et pour l’ interprétation durant les sessions de ces organes.	Il semble que les commissions qui disposent d’un budget propre pourraient être autorisées à avoir le choix de recourir ou pas aux services officiels de l’Organisation, sous réserve de devoir soumettre à ces mêmes services, pour révision, les rapports des sessions de ces organes.	
[B. Questions budgétaires et financières]*	5 – Les frais de gestion des fonds fiduciaires des commissions devraient être réduits	Négociation entre la Commission et les services compétents de l’Organisation.	Une telle négociation a été menée par l’Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture.

Annexe 3

Domaines où les commissions pourraient exercer une plus grande autorité administrative et financière	Modifications souhaitées	Solutions proposées	Remarques – explications
Sanctions pour les retards de règlement des contributions	6 – Les retards dans le règlement des contributions doivent être mieux sanctionnés	Pourrait être introduite dans le texte des accords une disposition qui prévoirait que « tout Membre dont les arriérés de contribution financière à la Commission sont égaux ou supérieurs aux contributions dues par lui pour les deux années civiles précédentes perd son droit de vote. Par ailleurs, ses représentants ne peuvent être élus à aucune fonction et ne peuvent prendre part à aucune décision tant de la Commission que de ses organes ».	

Annexe 3

Domaines où les commissions pourraient exercer une plus grande autorité administrative et financière	Modifications souhaitées	Solutions proposées	Remarques – explications
<p>Mandat et fonctions du Comité exécutif</p>	<p>7 – Le mandat et les fonctions du comité exécutif de la CLCPRO et de la CRC doivent être revus afin de leur donner une véritable mission d'appui au secrétaire exécutif</p>	<p>Des dispositions comme celles qui suivent pourraient être introduites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Le Comité exécutif se réunit avant chaque session de la Commission. Il peut être convoqué par son président, à la demande du secrétaire exécutif, à tout moment ». - « Lorsque des situations exigent que des mesures urgentes soient prises dans l'intervalle qui sépare deux sessions du comité exécutif, le président, sur proposition du secrétaire exécutif, prend les mesures nécessaires après consultation des membres du comité soit par courrier, soit par tout autre moyen rapide de communication, en vue d'un vote par correspondance ». - « Par tous moyens et à tout moment, le Secrétaire exécutif peut consulter pour avis les membres du comité exécutif, ou certains d'entre eux seulement, sur des questions d'ordre technique ». - « A la demande du président, et sur proposition du Secrétaire exécutif, le Comité exécutif prend, dans des situations d'urgence, les mesures qui s'imposent ». - « Le Comité exécutif est constitué du président et du vice-président de la Commission qui agissent comme Président et Vice-président du comité et de spécialistes des questions acridiennes, ressortissants d'Etats Membres élus par la Commission selon des modalités établies par son règlement intérieur ». 	

Annexe 3

Domaines où les commissions pourraient exercer une plus grande autorité administrative et financière	Modifications souhaitées	Solutions proposées	Remarques – explications
<p>Renforcement du rôle du Président des commissions</p>	<p>8 – Les pouvoirs du président de chaque commission doivent être renforcés</p>	<p>Pourraient être introduites des dispositions telles que celles qui suivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « La Commission élit, parmi les délégués, un président et un vice-président pour un mandat de deux années civiles renouvelable deux fois ou, pour un mandat de quatre années civiles renouvelable une fois ou, pour un mandat de quatre ans renouvelable pour deux années seulement ». - « Le président peut convoquer la Commission en session extraordinaire de sa propre initiative ou, si le vœu en a été exprimé par la Commission au cours d'une session ordinaire, par un tiers au moins de ses Membres dans l'intervalle de deux sessions ordinaires, par le Comité exécutif ou par le Secrétaire exécutif. En cas de convocation d'une session extraordinaire, la Commission prend à sa charge les frais de déplacement et de séjour du délégué de chacun des Etats Membres qui la constituent ». - « Le Comité exécutif est constitué du président et du vice-président de la Commission, qui agissent comme président et vice-président du comité et, au plus haut niveau, de spécialistes des questions acridiennes ressortissants de quatre des Etats Membres élus par la Commission selon des modalités établies par son règlement intérieur ». 	

Annexe 3

Domaines où les commissions pourraient exercer une plus grande autorité administrative et financière	Modifications souhaitées	Solutions proposées	Remarques – explications
<p>[C. Ressources humaines. A) Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur]*</p>	<p>9 – La Commission devrait pouvoir prendre une part importante dans le processus de choix du Secrétaire exécutif</p>	<p>Les dispositions pertinentes des accords seraient amendées pour se lire comme suit : « Le Secrétaire exécutif de la Commission est nommé par le Directeur général après approbation de la Commission ou, au cas où la nomination a lieu dans l'intervalle des sessions ordinaires de la Commission, avec l'approbation de ses Membres. L'approbation est communiquée conformément aux dispositions relatives à la procédure de sélection prévue par le Règlement intérieur de la Commission ».</p>	<p>L'Accord poserait le principe de la nécessaire approbation par la Commission du choix du Secrétaire exécutif qui doit être désigné par le Directeur général ; le Règlement intérieur de la Commission détaillerait le processus d'approbation.</p>

Annexe 3

Domaines où les commissions pourraient exercer une plus grande autorité administrative et financière	Modifications souhaitées	Solutions proposées	Remarques – explications
<p>Renforcement des pouvoirs du Secrétaire exécutif</p>	<p>10 – Le Secrétaire exécutif doit disposer de pouvoirs plus étendus</p>	<p>Dans l'ensemble des accords, le mot « Secrétaire » devrait être remplacé par « Secrétaire exécutif ».</p> <p>Des dispositions telles que celles qui suivent pourraient être introduites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - «Le Secrétaire exécutif prépare le projet de rapport annuel d'activités de la Commission ». - « Le Secrétaire exécutif prépare des propositions concernant l'orientation des activités de la Commission ». - « En accord avec les membres intéressés, le Secrétaire exécutif détermine la nature et l'ampleur de l'assistance dont ils ont besoin pour exécuter leurs programmes nationaux et pour appuyer les programmes régionaux ». - « Sur demande de tout Etat Membre de la commission qui se trouve aux prises avec une situation acridienne à laquelle ses services de prospection et de lutte ne peuvent faire face, le Secrétaire exécutif appuie toute mesure dont la nécessité aura été reconnue d'un commun accord. En cas d'appui financier, il agit conformément aux dispositions qui régissent la gestion des fonds fiduciaires de la Commission ». - « Après consultation du président de la Commission, le Secrétaire exécutif signe les mémoires d'entente et les accords que la Commission peut conclure ». - « S'il le juge nécessaire, le Secrétaire exécutif peut demander au président la convocation d'une session extraordinaire de la Commission » 	

Annexe 3

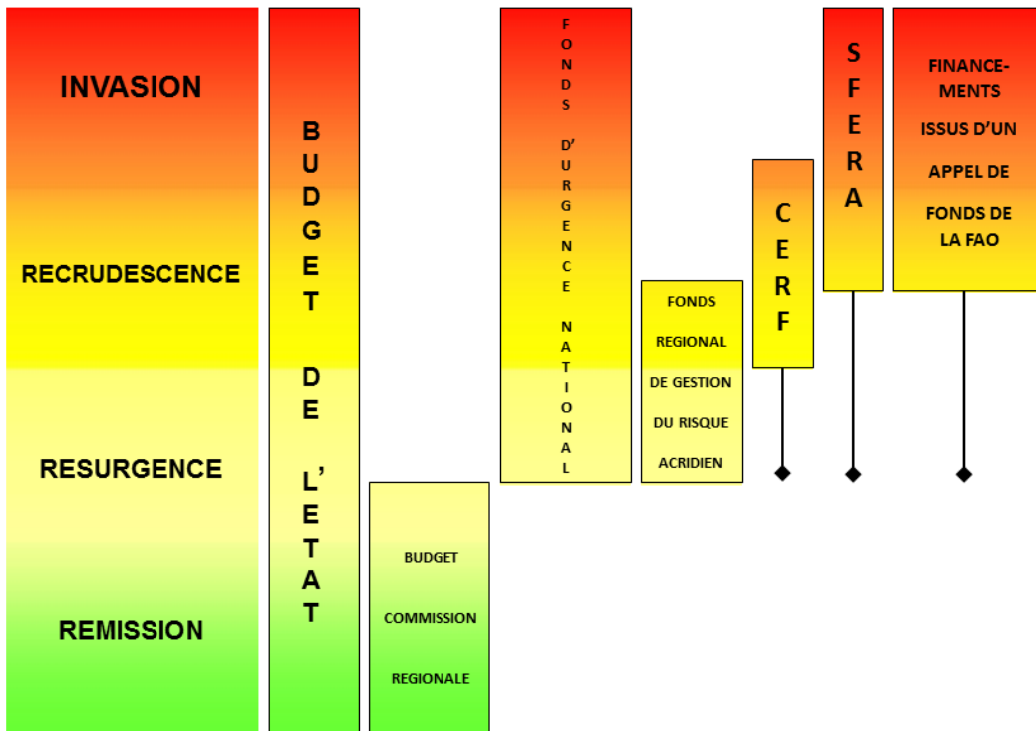
Domaines où les commissions pourraient exercer une plus grande autorité administrative et financière	Modifications souhaitées	Solutions proposées	Remarques – explications
[D. Voies de communication avec les gouvernements]*	11 – Le Secrétaire exécutif doit pouvoir adresser des correspondances à des autorités de rang gouvernemental	Action estimée possible. Les dispositions pertinentes du Manuel administratif de l'Organisation devraient être amendées.	La correspondance adressée par le Secrétaire exécutif à des ministres doit avoir une stricte relation avec les domaines de compétence de la Commission.
[A. Relations internationales. A) Participation à des réunions à l'extérieur]*	12 – Le Secrétaire exécutif des commissions devrait être autorisé à décider de l'opportunité de répondre positivement ou négativement à des invitations à participer à des réunions extérieures , dérogeant ainsi aux procédures établies par l'Organisation en la matière	Introduction dans les accords créant les commissions d'une disposition qui se lirait comme suit : « Le Secrétaire exécutif décide de la suite à donner aux invitations de participation à des réunions convoquées par des institutions ou des gouvernements et y répond. Il décide de la participation éventuelle à ces réunions des fonctionnaires placés sous son autorité ».	Le document CCLM 88/3, en son paragraphe 36, exprime le souhait d'une évolution des procédures en vigueur pour « certains organes statutaires, notamment (ceux qui sont) établis conformément aux dispositions de l'Article XIV (de l'Acte constitutif de l'Organisation) qui jouissent d'une large autonomie fonctionnelle ». Il propose qu'à cet effet la section O du volume II des Textes fondamentaux soit amendée.
[F. Autorisations de voyage]*	13 – Le Secrétaire exécutif devrait pouvoir voyager sans nécessiter une autorisation du siège	Le Secrétaire exécutif doit pouvoir se déplacer autant que nécessaire et se rendre là où l'appellent ses fonctions.	La mise en œuvre de cette procédure doit être approuvée par le Siège.


Annexe 3

Domaines où les commissions pourraient exercer une plus grande autorité administrative et financière	Modifications souhaitées	Solutions proposées	Remarques – explications
Solidarité intrarégionale	14 – La solidarité intrarégionale et la coopération entre les Etats Membres doivent être institutionnalisées	Pourrait être introduite, dans les accords, les dispositions qui suivent : « prendre les dispositions législatives nécessaires pour mettre en place une unité nationale dotée d'un maximum d'autonomie administrative et financière chargée en permanence de la surveillance et de la préparation des dispositifs propres à faire face aux éventuelles invasions du Criquet pèlerin » ; « pérenniser les structures nationales de lutte contre le Criquet pèlerin ainsi que les financements exigés, notamment pour mener une action préventive efficace » ; « inscrire la question acridienne dans leurs programmes de développement » et « prévoir avec les Etats qui leur sont voisins, et sont membres de la Commission, des consultations régulières sur le problème acridien ainsi que la recherche constante d'une mise en commun des moyens ».	
Frais de déplacement et de séjour des délégués	15 – Les frais de déplacement et de séjour des délégués à une session extraordinaire devraient être pris en charge par la Commission elle-même	Pourrait être introduite la disposition suivante dans le texte des accords : « En cas de convocation d'une Session extraordinaire, la Commission prend à sa charge les frais de déplacement et de séjour du délégué de chacun des Etats Membres qui la constituent ».	Il s'agirait de traiter les sessions extraordinaires des commissions comme des réunions d'organes restreints.
[G. Organisation des réunions. A) Négociation et conclusion de notes sur les obligations]*	16 – Organisation des réunions – Négociation et conclusion de notes sur les obligations	Les textes, comme la politique générale de l'Organisation, n'autorisent pas les commissions à négocier ou conclure ces notes.	

Annexe 4. Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale

Système de financement aligné sur la dynamique d'évolution du Criquet pèlerin



Le symbole  signale la phase de mise en alerte de l'instrument financier suivant en cas d'aggravation prévisible de la situation

Annexe 5. Feuille de route de mise en œuvre des mécanismes financiers de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale

FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES FINANCIERS DE LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN DANS LA RÉGION OCCIDENTALE		
Budget de l'Etat		
Actions à entreprendre	Entité responsable/ Acteurs à impliquer	Calendrier/ Date limite d'exécution
Etablir un budget annuel de référence et un budget réel englobant toutes les sources de financement	UNLA	Annuellement
Assurer le financement par les pays, en période de rémission/résurgence faible, des dépenses retenues lors de la réunion des experts de Nouakchott, 17-19 juin 2014 (Cf. tableau p. 9 du rapport de la réunion des experts)	UNLA	Permanent
Mettre à jour le Cadre/Plan national de gestion du risque acridien pour notamment intégrer : - format des dispositifs d'intervention en périodes de rémission/résurgence faible revus par les experts ; - les critères de déclenchement du PNUA proposés par les experts ; - leur procédure nationale de triangulation des pesticides.	UNLA	Fin 2014 ou 2015 selon les pays
Envoyer au Secrétariat de la Commission les budgets annuels et les dépenses réalisées selon la nomenclature harmonisée adoptée par les experts	UNLA	Annuellement
Inclure dans le Plan régional de gestion du risque acridien la procédure régionale de triangulation des pesticides	CLCPRO	Fin 2014
Préparer un document harmonisé de présentation des dépenses et de l'utilisation des ressources nationales	CLCPRO	2015
Appuyer les UNLA dans leur travail de plaidoyer auprès de leurs autorités pour faciliter l'attribution d'un budget correspondant au budget de référence	CLCPRO	Permanent
Fonds d'urgence national		
Actions à entreprendre	Entité responsable/ Acteurs à impliquer	Calendrier/ Date limite d'exécution
S'assurer, le cas échéant, que le Criquet pèlerin est éligible au(x) fonds d'urgence nationaux « généralistes » existant et si tel n'est pas le cas entreprendre un plaidoyer pour ce faire	UNLA	Fin 2015
Se familiariser avec les procédures d'accès au(x) fonds d'urgence « généraliste(s) » pour le ou lesquels le Criquet pèlerin est éligible	UNLA	Fin 2015
Estimer les montants nécessaires selon les situations acridiennes et mettre à jour en conséquence le Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA)	UNLA	Fin 2014 ou 2015 selon les pays
Préparer un bulletin mensuel opérationnel sur les capacités des pays dans une situation acridienne de résurgence aggravée ou au-delà	CLCPRO	Fin 2015

Budget de la Commission		
Actions à entreprendre	Entité responsable/ Acteurs à impliquer	Calendrier/ Date limite d'exécution
Etablir un formulaire harmonisé de demande d'une UNLA d'un appui financier du fonds fiduciaire de la Commission	CLCPRO	2015
Attribuer un plafond annuel de financement de 100 000 USD	Pays	Sessions biennuelles
Préparer un format harmonisé (canevas) de rapport technique et financier des UNLA	CLCPRO	2015
Inclure dans le Plan régional de gestion du risque acridien les procédures relatives à l'utilisation du fonds fiduciaire de la Commission pour des activités d'appui aux UNLA	CLCPRO	Fin 2014 ou 2015 selon les pays
Fonds régional de gestion du risque acridien		
Actions à entreprendre	Entité responsable/ Acteurs à impliquer	Calendrier/ Date limite d'exécution
Etablir un formulaire harmonisé de demande d'une UNLA d'un appui financier du fonds régional de gestion du risque acridien	CLCPRO	2015
Procéder au recrutement d'un économiste et d'un acridologue pour préparer une note conceptuelle sur le Fonds régional de gestion du risque acridien en vue d'assurer son plaidoyer	CLCPRO/FAO	Fin 2014
Attribuer une contribution annuelle de la CLCPRO au Fonds régional de gestion du risque acridien d'un montant de 100 000 USD	Pays	Sessions biennuelles
Réaliser un plaidoyer pour abonder le Fonds régional de gestion du risque acridien	Pays/CLCPRO/FAO	Permanent
Etablir le Fonds régional de gestion du risque acridien au niveau régional (Baby du fonds fiduciaire de la Commission)	CLCPRO/FAO	Fin 2014
Préparer un format harmonisé (canevas) de rapport technique et financier des UNLA	CLCPRO	2015
Identifier un système de passation de marché simplifié qui permette des acquisitions rapides	CLCPRO/FAO	2014
Inclure dans le Plan régional de gestion du risque acridien les procédures relatives à l'utilisation du Fonds régional de gestion du risque acridien	CLCPRO	Fin 2014
Constituer un stock minimal de sécurité, à déterminer, en pesticides (à travers une opération de triangulation ou/et une acquisition)	CLCPRO	Dès que les fonds sont disponibles
Instruments internationaux de financement		
Actions à entreprendre	Entité responsable/ Acteurs à impliquer	Calendrier/ Date limite d'exécution
Inclure dans les Plans nationaux et régional de gestion du risque acridien les procédures de mise en alerte et de déclenchement de l'utilisation des instruments internationaux selon les propositions des experts	Pays/CLCPRO	Fin 2014 ou 2015 selon les pays

Annexe 6. Etat des contributions et comptes annuels pour 2012, 2013 et 2014

La CLCPRO dispose d'un fonds fiduciaire géré par la FAO, alimenté par les contributions de ses Etats membres et parfois par des contributions extraordinaires. Ce fonds contribue à financer les activités annuelles de la Commission selon un programme de travail et un budget réparti sur un biennium et approuvé par la Session de la Commission.

Contributions des Etats membres

Le montant total des contributions annuelles dues par les pays est de 639 000 USD selon le nouveau barème applicable depuis 2011.

La situation de ces contributions par pays au 31 décembre 2013 est présentée dans le tableau à la page suivante (valeurs en USD).

Au 31 décembre 2013, le montant cumulé des arriérés des contributions est de 1 280 894 USD, soit deux fois le montant total des contributions annuelles dues. Deux raisons expliquent cette situation :

- le montant élevé des arriérés au 31 décembre 2011 (917 656 USD) ;
- le montant total des contributions reçues en 2012 et 2013 (443 002 et 471 760 USD respectivement) qui n'atteignent pas les contributions annuelles attendues (639 000 USD).

Notons cependant que depuis l'adoption en 2011 du nouveau barème des contributions (passage d'un total annuel de 227 000 à 639 000 USD), le montant total des contributions reçues a notablement augmenté pour approcher les 500 000 USD en 2013. Gageons qu'une dynamique a ainsi été créée.

Par ailleurs, le Directeur général de la FAO a adressé dès le 14 février 2014 aux Etats membres de la CLCPRO les lettres d'appel à contribution au titre de l'année 2014, dans lesquelles il leur rappelle, le cas échéant, le montant des arriérés à régulariser dans les 30 jours suivant la réception de la notification de la somme due. Cet envoi de l'appel à contribution dès le début de l'année devrait faciliter le paiement des contributions par les pays.

Les Etats doivent donc prendre les dispositions nécessaires pour verser régulièrement leur contribution annuelle au Fonds fiduciaire de la Commission et régulariser rapidement leurs arriérés.

Ressources extra-budgétaires (hors contributions des pays)

Concernant les ressources extra-budgétaires, rappelons une subvention de 208 333 USD reçue en 2010 du projet FSP et dédiée à la mise en place de mécanismes financiers, ainsi qu'un reliquat de 93 934 USD versé fin 2013 et issu du même projet (clos depuis octobre 2012) et dédié à l'amélioration du SVDN et à la mise en place de mécanismes financiers également.

Disponibilités budgétaires

Concernant les disponibilités budgétaires au 31 mai 2014, le solde du Fonds fiduciaire de la Commission est de **2 109 312 USD** (y inclus les ressources extra-budgétaires précitées).

**Fonds fiduciaire No. 9169.00 – MTF/INT/006/MUL -
Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale**

Statut des contributions au 31/05/2014 (en USD)

Code Oracle : TF – AGPDD – TFAA970089143

Etat membre	Arriérés au 31/12/2011	2012		2013		Arriérés au 31/12/2013	2014		Arriérés au 31/05/2014
		Contribution due	Montant reçu	Contribution due	Montant reçu		Contribution due	Montant reçu au 31/05/2014	
Algérie	150 065,00	150 000	150 022,00	150 000	150 043,00	150 000,00	150 000	300 000,00	0,00
Burkina Faso	58 944,81	24 000	58 860,58	24 000	12 115,14	35 969,09	24 000	0,00	59 969,09
Libye	210 614,67	165 000	0,00	165 000	165 000,00	375 614,67	165 000	0,00	540 614,67
Mali	47 231,25	24 000	0,00	24 000	0,00	95 231,25	24 000	0,00	119 231,25
Maroc	0,00	120 000	0,00	120 000	0,00	240 000,00	120 000	0,00	360 000,00
Mauritanie	146 784,39	27 000	114 119,08	27 000	0,00	86 665,31	27 000	0,00	113 665,31
Niger	90 816,68	19 500	0,00	19 500	0,00	129 816,68	19 500	0,00	149 316,68
Sénégal	1 745,96	25 500	0,00	25 500	0,00	52 745,96	25 500	0,00	78 245,96
Tchad	60 025,00	24 000	0,00	24 000	84 601,64	23 423,36	24 000	0,00	47 423,36
Tunisie	151 428,12	60 000	120 000,00	60 000	60 000,00	91 428,12	60 000	0,00	151 428,12
TOTAUX	917 655,88	639 000	443 001,66	639 000	471 759,78	1 280 894,44	639 000	300 000,00	1 619 894,44
Ressources extra- budgétaires					93 934,23*				

* : Reliquat issu du projet FSP (clos depuis octobre 2012) et dédié à l'amélioration du SVDN et à la mise en place de mécanismes financiers.

a) Dépenses 2012, 2013 et 2014 (USD)**a.1) Dépenses (USD) sur le Fonds Fiduciaire de la CLCPRO pour les années 2012 et 2013 à partir des contributions des Etats membres**

Les dépenses 2012 et 2013 (arrêtées au 31 décembre 2013) sont présentées ci-après.

Dépenses prévues par rubriques d'activités	Budget 2012	Dépenses 2012	Budget 2013	Dépenses 2013
Formation	60 000	29 778	125 000	32 706
Appui aux formations régionales	10 000		50 000	24 801
Appui aux formations nationales	10 000		15 000	
Appui au 3ème cycle en acridologie (intervenants étrangers, encadrants)	0		20 000	
Appui aux formations doctorales	20 000	29 778	20 000	7 905
Supervision des formations nationales	10 000		10 000	
Echange de formateurs nationaux	10 000		10 000	
Recherche	45 000	4 853	45 000	0
Appui aux projets nationaux de recherche	25 000	4 853	25 000	
Appui aux travaux de recherche des étudiants de 3ème cycle	0		0	
Appui à la mise en oeuvre du Programme régional de recherche (consultants)	15 000		15 000	
Appui éventuel à la Station d'Akjoujt	5 000		5 000	
Environnement	45 000	0	50 000	0
Contribution atelier gestion des pesticides	15 000		0	
Appui à la mise en oeuvre des exigences	10 000		10 000	
Appui à l'élaboration des cartes des zones sensibles	20 000		20 000	
Acquisition de biopesticides et d'IGR	0		20 000	
Plans de gestion des risques	15 000	0	15 000	0
Appui aux exercices de simulation	15 000		15 000	
Appui aux prospections conjointes	15 000	0	15 000	0
Contributions à l'organisation des prospections conjointes	15 000		15 000	
Suivi-évaluation	5 000	0	5 000	5 654
Appui à la mise en oeuvre du SSE	5 000		5 000	5 654
Transmission de l'information acridienne	25 000	25 176	25 000	34 700
Abonnement Novacom	25 000	25 176	25 000	34 700
Communication	15 000	7 261	10 000	0
Appui à la mise en oeuvre du Plan de communication	10 000	7 261	10 000	
Elaboration et reproduction dépliant et logo CLCPRO	5 000		0	
Echanges d'experts	10 000	0	15 000	3 073
Echange d'experts	10 000		15 000	3 073
Equipements non consommables	60 000	1 707	90 000	2 608
Achat d'un véhicule conduite intérieure pour le Secrétariat	0		30 000	
Appui pour acquisition d'équipements de laboratoire	10 000		10 000	
Appui pour acquisition d'équipements et matériel de recherche de terrain	10 000		10 000	
Appui pour achats d'équipements des équipes de suivi environnemental	15 000		15 000	
Appui pour acquisition de matériels de prospection	10 000	1 707	10 000	2 608
Abonnement revues scientifiques	10 000		10 000	
Achat logiciels spécialisés	5 000		5 000	

Dépenses prévues par rubriques d'activités	Budget 2012	Dépenses 2012	Budget 2013	Dépenses 2013
Equipements consommables	5 000	4 840	5 000	0
Matériel consommable divers	5 000	4 840	5 000	
Appui à l'organisation des réunions (CLCPRO, EMPRES)	15 000	25 953	48 000	12 720
8 ^{ème} Réunion du Comité exécutif (5 pays)	0		30 000	9 006
Participation du Président de la Commission à la 8 ^{ème} Réunion du Comité exécutif	0		3 000	
11 ^{ème} et 12 ^{ème} Réunion des chargés de liaison EMPRES-RO	15 000		15 000	2 695
6 ^{ème} Session CLCPRO, Tunis, mars 2012	0	25 953	0	1 019
Plaidoyer auprès des partenaires	4 000	0	0	0
Visite du Président de la Commission à Rome	4 000		0	
Appui au Secrétariat	10 000	4 076	10 000	32
Appui au Secrétariat pour l'exécution de ses activités	10 000	4 076	10 000	32
Solidarité régionale	70 000	0	80 000	0
Appui éventuel aux pays en cas de résurgence	70 000		50 000	
Appui à l'organisation de la réunion des ministres des pays membres de la CLCPRO	0		30 000	
Imprévus	20 000		20 000	60 690
Contrat Novacom Oct. 13-Sept. 15				60 690
Sous-total	419 000	103 642	558 000	152 182
<i>Frais de gestion FAO (13%)</i>	<i>54 470</i>	<i>33 258</i>	<i>72 540</i>	<i>23 464</i>
Total dépenses prévues par rubrique d'activités	473 470	136 901	630 540	175 646

Le total des dépenses du Fonds fiduciaire de la CLCPRO assurées à partir des contributions de ses Etats membres pour les années 2012 et 2013 est de 312 547 USD, frais de gestion FAO inclus. **Ces dépenses sont respectivement de 136 901 et 175 646 USD pour 2012 et 2013.**

Elles sont inférieures au montant total des contributions annuelles attendues des pays et des budgets annuels établis lors de la 6^{ème} Session. En effet, les dépenses de toutes les rubriques sont inférieures voire très inférieures aux prévisions budgétaires en raison de l'appui apporté par les projets finançant le Programme EMPRES-RO et les activités liées à la gestion de la menace acridienne au Sahel. Il est aussi à souligner que les dépenses liées à la recherche sont très faibles en raison de l'absence de projets proposés par les pays et de la non-réalisation du projet de recherche de la Libye (approuvé en juin 2010 lors du 6^{ème} Comité exécutif d'Ouagadougou). Remarquons également, sur la rubrique « imprévus », un engagement financier pour le contrat avec Novacom qui a été mis en place à la fin de l'année 2013.

En définitive, les projets USAID, FFEM (Fonds Français pour l'environnement Mondial) et FSP qui ont contribué (et contribue encore pour l'USAID) au financement du Programme EMPRES-RO, ainsi que les projets d'urgence liés à la menace acridienne au Sahel en 2012 et 2013, ont permis de financer un grand nombre d'activités initialement prévues sur le budget de la CLCPRO. **La Commission, garante de la durabilité des dispositifs de lutte préventive en place dans les pays de la Région occidentale, prépare donc l'avenir en poursuivant sa politique de constitution de réserves pour (i) pouvoir appuyer les pays si nécessaire par le biais d'un système de financement actuellement en cours de préparation et (ii) anticiper la fin des projets qui financent le Programme EMPRES-RO.**

Rappelons aussi la prise en charge chaque année par la FAO de dépenses tel que prévu dans l'Accord portant création de la CLCPRO et qui s'élèvent à **environ 400 000 USD par an**, pour les salaires des postes FAO du Secrétaire exécutif, de la secrétaire, du chauffeur et de la chargée de l'entretien des locaux ainsi qu'un appui au frais de fonctionnement du Secrétariat.

Il convient enfin de rappeler la contribution importante de l'Algérie qui héberge le Siège de la Commission et met ainsi à sa disposition des locaux et du personnel du Ministère du développement rural et de l'agriculture, et prend aussi en charge des frais de fonctionnement (eau, électricité, téléphone, entretien des véhicules et des locaux...).

Par ailleurs, lors de la Réunion conjointe des 6^{ème} Session et 7^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO (mars 2012, Tunis) et en raison de la situation acridienne qui prévalait à ce moment-là en Libye, les délégués des Etats membres de la CLCPRO avaient recommandé « **D'attribuer à la Libye un montant de 300 000 USD sur le Fonds fiduciaire de la CLCPRO** », avec un premier versement d'un montant de 100 000 USD à effectuer immédiatement et le reste à verser par tranche sur demande de la Libye en fonction de l'évolution de la situation acridienne.

Ainsi, les dépenses réalisées à ce titre en 2012 (hors budget du biennium 2012-2013) se sont élevées à 152 191,78 USD réparties comme suit :

- Prise en charge des équipes de prospection/lutte et acquisition de petit matériel (100 000 USD).
- Contribution au financement de la formation de six (6) cadres libyens aux techniques de pulvérisation au Maroc, en décembre 2012 (3 574,78 USD).
- Contribution financière à la triangulation de 25 000 litres de pesticides en provenance de la Mauritanie (48 617 USD).

a.2) Dépenses (USD) sur le Fonds Fiduciaire de la CLCPRO pour l'année 2013 à partir des ressources extrabudgétaires

Le montant total des ressources extrabudgétaires issues du projet FSP entre 2010 et 2013 est de 302 267,55 USD. Ces fonds, tels que prévus dans le projet et selon la demande du donateur à la clôture de celui-ci, sont dédiés à l'amélioration du SVDN et à la mise en place de mécanismes financiers exclusivement. Aucune dépense à partir de ces ressources extrabudgétaires n'a eu lieu de 2010 à 2012. La première dépense a été effectuée en 2013 pour un montant de **43 034 USD** pour l'amélioration du SVDN (contrat entre la FAO et le Cirad signé en décembre 2013).

b) Dépenses 2014 (USD)

En raison de la tenue de la 7^{ème} Session de la CLCPRO en juin 2014 et de l'absence de budget au titre de l'année 2014, les dépenses ci-dessous ont été réalisées conformément au budget 2012-2013 approuvé par la 6^{ème} Session.

b.1) Dépenses (USD) sur le Fonds Fiduciaire de la CLCPRO en 2014 (au 31 mai) à partir des contributions des Etats membres

Intitulé de la dépense	Dépense 2014
Consultation Hichem Dridi (restant dû du contrat de 2013)	2 057
Visite Président de la CLCPRO au siège de la FAO en mars 2014	1 593
Appui aux formations régionales	
- Atelier SSE, Niamey, septembre 2013	973
- Atelier de gestion de l'information acridienne, Agadir, mai 2014	12 233
Appui aux formations doctorales (Sory Cissé)	24 245
Appui organisation réunions EMPRES-RO, Alger, décembre 2013	10 459
Frais de gestion FAO (13%)	12 449
Total	64 009

b.2) Dépenses (USD) sur le Fonds Fiduciaire de la CLCPRO en 2014 (au 31 mai) à partir des ressources extrabudgétaires

Les dépenses réalisées en 2014 au 31 mai sur ressources extrabudgétaires se sont élevées au total à 72 489 USD réparties comme suit :

- Amélioration du SVDN (contrat entre la FAO et le Cirad signé en décembre 2013) : - 1 211 USD ;
- Réunion sur le Système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin, tenue à la FAO, Rome, 11-13 mars 2014 (consultation M^{me} Deshormes, frais d'organisation, autorisations de voyage et interprétation) : 68 179 USD ;
- Organisation de la réunion des experts (17-19/06/2014) et de la 7^{ème} Session de la CLCPRO (22-26/06/2014) à Nouakchott : 5 521 USD.

Annexe 7. Liste des participants

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
PAYS					
ALGERIE					
M. Moumène	Khaled	Ministère de l'agriculture et du développement rural	Directeur général de l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)	+213 21 52 12 31 +213 55 08 46 383	moumenekhaled63@gmail.com
BURKINA FASO					
M. Sawadogo	Lucien	Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire	Directeur de la protection des végétaux	+226 71 89 59 65 +226 50 36 19 15	sawadogolucien12@yahoo.fr sawadogolucien8@gmail.com
MALI					
M. Diakité	Fakaba	Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin (CNLCP)	Directeur du CNLCP	+223 20 22 01 82 +223 20 22 01 93	diakifakab@gmail.com
MAROC					
M. Mouhim	Ahmed	Centre national de lutte antiacridienne (CNLAA)	Directeur adjoint du CNLAA	+212 6 61 22 71 86	mouhimahmed@gmail.com
MAURITANIE					
M. Ebbe	Mohamed Abdallahi	Centre national de lutte antiacridienne (CNLA)	Directeur du CNLA	+222 52 44 855 +222 46 48 28 28	maouldbabah@yahoo.fr
M. Jaavar	Mohamed El Hacen	Centre national de lutte antiacridienne (CNLA)	Directeur technique	+222 22 02 51 53	mjaavar@yahoo.fr
M. Diallo	Amadou	Centre national de lutte antiacridienne (CNLA)	Chef de service intervention	+222 46 57 37 40	amadou_d@yahoo.fr
M. Sid' Ahmed	Mohamed	Centre national de lutte antiacridienne (CNLA)	Chef de service Recherche et environnement	+222 46 77 34 40	sidmd2002@yahoo.fr

Annexe 7

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
M. Abderahmane Sidi	Mohamed	Centre national de lutte antiacridienne (CNLA)	Chef de service administratif chargé de la communication	+222 22 62 51 52	nana28203@yahoo.fr
NIGER					
M. Abou	Moumouni	Centre national de lutte antiacridienne (CNLA)	Directeur général du CNLA	+227 96 26 21 46	a.moumin@yahoo.fr
SENEGAL					
M. Coly	Emile Victor	Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural	Directeur de la protection des végétaux	+221 77 632 98 97	dpv1@orange.sn
TCHAD					
M. Mouhadjir	Brahim Hassane	Agence nationale de lutte antiacridienne (ANLA)	Directeur de l'ANLA	+235 66 30 58 65 +235 998 02 066	salimbrahim@yahoo.fr anla.tchad@gmail.com
TUNISIE					
M. Jemmazi	Adel	Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles (DGPCQPA)	Directeur de la Défense des cultures	+216 986 12 215	adeljemmazi@yahoo.fr
CRC					
Al Alawi	Mamoon	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale (CRC)	Secrétaire exécutif de la CRC	+201 00 66 97 828	mamoon.alSaraialalawi@fao.org
FAO					
M. Fadda	Denis	FAO Siège/AGPMM	Consultant international, Conseiller juridique et institutionnel	+33 6 21 37 10 78	denis.fadda@yahoo.fr
M^{me} Monard	Annie	FAO Siège/AGPMM	Fonctionnaire principale	+39 065 70 53 311	annie.monard@fao.org

Annexe 7

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
M ^{me} Khatar	Lalla	FAO Mauritanie	Responsable communication		lalla.khatar@fao.org
M. Diop	Mamadou	FAO Mauritanie	Responsable environnement et ressources naturelles	+222 22 49 16 10	mamadou.diop@fao.org
M. Diarra	Mamadou	FAO Mauritanie	Assistant du Programme	+222 46 75 87 82	mamadou.diarra@fao.org
UEMOA					
M. Sanou	Hilaire	Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	Chargé de la sécurité sanitaire des végétaux	+226 73 40 08 84	hsanou@uemoa.int
UMA					
M. Ben Hadj	Ali Hammadi	Union du Maghreb Arabe (UMA)	Expert chargé de la sécurité alimentaire	+ 212 614 29 90 81	hammadibenhadjali@yahoo.fr
CLCPRO					
M. Ben Halima	Thami	CLCPRO/FAO	Invité d'honneur (ancien Secrétaire exécutif de la CLCPRO)	+212 661 75 47 67	thami.benhalima1@gmail.com
M. Hamouny	Mohamed Lemine	CLCPRO/FAO	Secrétaire exécutif de la CLCPRO	+213 21 73 05 45	mohamedlemine.hamouny@fao.org
M. Menon	Dominique	CLCPRO/FAO	Agronome	+39 065 70 55 289	dominique.menon@fao.org
M. Dridi	Hichem	CLCPRO	Consultant OTC	+213 66 78 26 204	hichem.dridi@fao.org

Liste des abréviations et acronymes

AFD	Agence française de développement
AG	<i>Agriculture and Consumer Protection Department</i> / Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (FAO, Rome)
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
AGPMM	Groupe « Acridiens et ravageurs et maladies transfrontières des plantes »
ALG	Autorité du Liptako Gourma
ANLA	Agence nationale de lutte antiacridienne (N'Djamena, Tchad)
BAD	Banque africaine de développement
CCE	Cahier des Charges Environnementales
CCLM	<i>Committee on Constitutional and Legal Matters</i> / Comité des Questions Constitutionnelles et Juridiques (FAO)
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CERF	<i>Central Emergency Response Fund</i> / Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (Nations Unies)
CF	Comité financier (FAO)
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
CNGRA	Cadre National de Gestion du Risque Acridien
CNLA	Centre National de Lutte Antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie et Niamey, Niger)
CNLAA	Centre National de Lutte Anti-Acridienne (Agadir, Maroc)
CNLCP	Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin (Bamako, Mali)
CP	Comité du programme (FAO)
CQCJ	Comité des Questions Constitutionnelles et Juridiques (FAO)
CRC	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région centrale/ <i>Commission for Controlling the Desert Locust in the Central Region</i>
CRTS	Centre Royal de Télédétection Spatiale (Maroc)
DGPCQPA	Direction Générale de la Protection et du Contrôle de la Qualité des Produits Agricoles (Tunis, Tunisie)
DLCC	<i>Desert Locust Control Committee</i> / Comité de lutte contre le Criquet pèlerin
DLIS	<i>Desert Locust Information Service</i> / Service d'information sur le Criquet pèlerin (FAO)
<i>eLocust</i>	Système de collecte et de transmission électronique des données acridiennes

EMPRES	<i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)</i>
EMPRES-RO	EMPRES en Région occidentale
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)</i>
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire (France)
GEF	<i>Global Environment Facility / Fonds pour l'environnement mondial</i>
INPV	Institut National de la Protection des Végétaux (Alger, Algérie)
MAE	Ministère des affaires étrangères (France)
PNUA	Plan National d'Urgence Antiacridien
PSMS	<i>Pesticide Stock Management System / Système de gestion des stocks de pesticides</i>
RAMSES	<i>Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca</i>
SFERA	<i>Special Fund for Emergency and Rehabilitation Activities / Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (FAO)</i>
SSE	Système de Suivi et Evaluation
SVDN	Système de veille des dispositifs nationaux de lutte antiacridienne
TCP	<i>Technical Cooperation Programme / Programme de coopération technique</i>
UBV	Ultra-bas volume
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
UNLA	Unité Nationale de Lutte Antiacridienne
USAID	<i>United States Agency for International Development / Agence des Etats-Unis pour le développement international</i>
USD	<i>United States dollar – Dollar des Etats-Unis</i>